

L'information comme facteur clé pour la mise en marché et la consommation de biens durables et réparables

L'indice de durabilité et son applicabilité au Canada

22 OCTOBRE 2024

Équiterre[•]

Contributions

RÉDACTION

Amélie Côté

Analyste en réduction à la source | Équiterre

Julie-Christine Denoncourt

Chargée de projet en réduction à la source
Équiterre

Marc Journeault

Professeur titulaire | Centre de recherche en
comptabilité et développement durable (CerCeDD)
Université Laval

Liane-Clarisse Mouchon

Professionnelle de recherche en économie
circulaire | Centre de recherche en comptabilité et
développement durable (CerCeDD)
Université Laval

Chloé Steux

Professeure assistante | École Polytechnique

CONTRIBUTION

Méralie Murray-Hall

Chargée de projet, recherche et analyse qualitative
Humain Humain

Francis Therrien

Analyste et rédacteur | Humain Humain

SOUTIEN MÉTHODOLOGIQUE

Erick Lachapelle

Professeur agrégé au Département de science
politique | Université de Montréal

RÉVISION

Claudia Déméné

Professeure agrégée et directrice de l'École de
design | Université Laval

MISE EN PAGE

Marianne Legault

Designer graphique | Équiterre

© Équiterre – Octobre 2024

Équiterre^o



UNIVERSITÉ
LAVAL

Centre de recherche
en comptabilité
et développement durable

Humain
Humain

SOUTIEN FINANCIER

Pour réaliser cette recherche, Équiterre a reçu du financement en vertu du Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Les opinions exprimées dans ce rapport ne sont pas nécessairement celles d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada ou du gouvernement du Canada.

Avec un financement du

Canada^o

Table des matières

Liste des tableaux et figures	05
À propos d'Équiterre	06
Sommaire	07
1. Mise en contexte	09
1.1 Cas français des indices de réparabilité et de durabilité	10
1.2 Période charnière du droit à la réparation en Amérique du Nord	12
2. Objectifs et méthodologie de recherche	14
3. Revue de la littérature et entrevues avec les parties prenantes	16
3.1 Intérêt pour la durabilité	16
3.2 Processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un outil d'évaluation et d'information de la durabilité des produits	18
3.2.1 Nature et portée du cadre d'application	19
3.2.2 Méthode de développement et implication des parties prenantes	20
3.2.3 Développement des critères	22
3.2.4 Affichage de l'OEIDP	32
3.2.5 Mise en œuvre	34
3.3 Effets attendus et observés des OEIDP	39
3.3.1 Comportement des consommateurs et consommatrices	39
3.3.2 Effets sur les pratiques des entreprises	41

4. Entrevues auprès des consommateurs et consommatrices	42
4.1 Compréhension et importance de la durabilité	42
4.2 Influence potentielle d'un indice de durabilité	43
4.2.1 Doutes et incompréhensions de l'indice de durabilité	45
4.2.2 Besoin d'informations supplémentaires sur l'indice de durabilité	46
5. Recommandations	47
Références	50
Annexe 1 - Lexique	55
Annexe 2 - Méthodologie	56
Annexe 3 - OEIDP analysés	62

Liste des tableaux et figures

- Tableau 1.** Comparatif des critères inclus dans les indices de réparabilité et de durabilité français
- Tableau 2.** Grille de calcul de l'indice de réparabilité français
- Tableau 3.** Grille de calcul de l'indice de durabilité pour les produits qui comprennent une amélioration
- Tableau 4.** Profil des expertes et experts interrogé(e)s
- Tableau 5.** Profil des consommateurs et consommatrices interrogé(e)s
- Figure 1.** Exemples de visuels de l'indice de réparabilité
- Figure 2.** Exemples de visuels selon les catégories d'OEIDP
- Figure 3.** Informations de durabilité de l'étiquette européenne relative à l'efficacité énergétique et à l'écoconception, pour les téléphones intelligents et tablettes
- Figure 4.** Visuels et codes couleur du score de réparabilité d'iFixit et de l'indice de durabilité français
- Figure 5.** Évolution du code couleur associé aux indices de réparabilité et de durabilité français
- Figure 6.** Exemples d'affichages d'un ordinateur portable et d'une laveuse présentés aux personnes participantes

À propos d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de travailler à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. D'ici 2050, Équiterre vise à contribuer à l'émergence de solutions sur le terrain, à la transformation des normes sociales et à l'adoption de politiques publiques permettant de concrétiser de nouvelles façons de se nourrir, produire, consommer et se déplacer qui sont sobres en carbone, compatibles avec les écosystèmes et la justice sociale, et conçues à l'échelle de nos territoires et de leurs communautés.

Reconnue pour sa crédibilité et son pragmatisme, l'organisation réunit des expertes et experts en sensibilisation, en mobilisation et en politiques publiques. Équiterre s'active à influencer les décisions des citoyennes et citoyens, organisations et gouvernements afin d'accélérer la transition juste et écologique vers une société plus résiliente. L'organisme propose des solutions permettant de démontrer, rallier et influencer afin d'atteindre des résultats tangibles pour la transformation sociale souhaitable. Son expertise, ses réalisations, son réseau et sa portée en font un acteur incontournable du mouvement climatique et environnemental. Forte de 30 ans d'expérience, Équiterre est l'une des organisations environnementales les plus influentes au Québec et au Canada, avec plus de 164 000 sympathisantes et sympathisants et 22 000 membres.

L'une des orientations d'Équiterre est d'accélérer la transition vers une économie durable et circulaire, axée sur le bien-être collectif, qui internalise les impacts sur les humains et l'environnement. Face à la crise climatique, nos modes de production et de consommation doivent changer radicalement.

La durabilité des biens et l'accès à la réparation ont été identifiés par l'organisme comme des stratégies d'économie circulaire prioritaires afin de se tourner vers une consommation plus sobre. Celles-ci s'inscrivent dans la nécessaire révision des modes de production et de consommation pour réduire le gaspillage des ressources.



Sommaire

Cette recherche fait suite à l'étude «[Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada](#)» publiée par Équiterre en octobre 2022, dans laquelle il était notamment recommandé de mettre en place un indice de durabilité au Canada pour pallier le manque d'information sur la durabilité et la réparabilité des biens au Canada. Cette recommandation s'inspire de la législation française, qui a rendu obligatoire l'affichage d'un indice de réparabilité pour certains appareils électroménagers et électroniques depuis 2021, et qui implantera un indice de durabilité pour les téléviseurs et les laveuses en 2025.


Les analyses réalisées s'inscrivent dans une période charnière du droit à la réparation, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. D'une part émergent les premiers apprentissages découlant de la mise en œuvre de l'indice de réparabilité en France. D'autres pays et régions ont emboîté le pas à la France ou amorcent des réflexions sur la mise en place d'indices similaires. L'Union européenne est en train de développer un indice de réparabilité applicable à l'ensemble de ses pays membres. D'autre part, plusieurs législations sur le droit à la réparation ont été récemment adoptées par des États américains, et des modifications législatives ont été adoptées ou imminent au Canada. Le Québec a également pavé la voie aux provinces canadiennes en modernisant sa Loi sur la protection du consommateur en 2023, pour y instaurer différentes mesures liées au droit à la réparation.

Au travers de l'analyse d'une revue de littérature incluant entre autres 28 outils d'évaluation et d'information sur la durabilité des produits (OEIDP), des résultats de rencontres avec des personnes expertes et d'entrevues menées auprès de consommateurs et consommatrices, **cette recherche vise à mettre en évidence les conditions d'efficacité d'un indice de durabilité et son applicabilité potentielle dans un contexte canadien.**

Les principaux résultats sont les suivants :



L'intérêt de la population pour des produits durables est significatif, particulièrement pour les produits onéreux. La durabilité d'un bien est perçue comme une caractéristique qui permet de faire des économies. L'intérêt est plus marqué pour la durabilité que la réparabilité. Les résultats d'un [récent sondage](#) mettent en exergue le fait que les Canadiennes et Canadiens ont un appétit marqué pour la fiabilité et la durabilité des biens, qui constituent le second critère d'achat après le prix. La quasi-totalité des 25 personnes rencontrées dans le cadre d'entrevues semi-dirigées a montré un intérêt pour la durabilité. Dans ces entrevues, la marque est ressortie comme étant un critère important, voire prioritaire, pour le choix d'un ordinateur ou d'une laveuse.

 La mise en œuvre des OEIDP obligatoires étant relativement récente, les impacts sur les décisions d'achat des consommateurs et consommatrices et sur les pratiques des entreprises sont difficiles à mesurer. Les études analysées et les entrevues menées laissent toutefois entrevoir l'influence potentielle d'un indice de durabilité sur la décision d'achat. Une récente étude française montre que la proportion de produits vendus étant plus réparables a augmenté par rapport aux produits moins réparables, et que l'indice de réparabilité moyen des produits vendus tend à augmenter au fil du temps.

Les recommandations du rapport sont les suivantes :



Mettre en place un indice de durabilité obligatoire à l'échelle canadienne, avec un encadrement dans la législation et une mise en œuvre progressive par catégorie d'objets.



Prévoir un processus de développement participatif avec des parties prenantes représentatives de la société civile et du secteur de la réparation.



Développer un système de notation basé sur l'approche française, incluant la détermination et la pondération des critères. Une attention particulière devrait être portée au prix de la réparation.



Prévoir un affichage incluant l'attribution d'une note agrégée avec un code couleur standard et l'accès à des informations complémentaires en magasin et en ligne.



Instituer des mesures de contrôle indépendantes, prévoir le réexamen périodique de la méthodologie et le déploiement d'une stratégie de sensibilisation. Ces outils contribueront à établir la crédibilité de l'indice, facteur de succès essentiel pour l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes.

Finalement, l'indice de durabilité doit faire partie d'un ensemble de solutions législatives, écofiscales et logistiques pour que la population canadienne bénéficie d'un réel accès à des biens durables et réparables.

1. Mise en contexte

En octobre 2022, Équiterre diffusait une étude pancanadienne sur l'accès à la réparation des **appareils électroménagers et électroniques (AEE)**. Un sondage réalisé auprès de 2080 Canadiennes et Canadiens mettait en relief le fait que trois personnes sur cinq avaient fait face à au moins un bris d'AEE au courant des deux dernières années, et que ce dernier arrivait en moyenne 2,6 années après l'acquisition de l'appareil. Or, malgré le court délai entre l'achat et le bris, seulement 19% de ces personnes avaient fait réparer leur AEE.

+ APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET ÉLECTRONIQUES (AEE)

Large éventail de produits dotés d'un circuit ou de composants électriques avec une alimentation électrique ou une batterie. Exemples : laveuse, ordinateur, cafetière, appareil photo, micro-ondes, etc.

Note : l'ensemble des définitions du rapport sont présentées à l'annexe 1.

Ce faible recours à la réparation est notamment dû à la perception des consommateurs et consommatrices selon laquelle les AEE seraient irréparables, à la difficulté d'accès aux pièces détachées et aux outils et à un manque d'accès à l'information pour réparer soi-même ou trouver des services de réparation.

Pour pallier le manque d'information lors de l'achat d'AEE et encourager la prolongation de leur durée de vie, Équiterre¹ recommandait la mise en place d'un indice de **durabilité** au Canada. Cette recommandation s'inspire de la législation française, dont les tenants et aboutissants sont présentés à la section suivante.

+ DURABILITÉ

Capacité d'un bien à durer longtemps, à maintenir ses performances et sa qualité au fil du temps. Celle-ci suppose notamment que le produit soit robuste, fiable et réparable.

- ✓ Le sondage d'Équiterre¹ mené en 2021 auprès de 2 080 Canadiennes et Canadiens révélait que 57 % étaient en accord avec la création d'un **label** unique pour identifier les produits les plus durables ou réparables. Des entrevues avec 30 réparateurs et réparatrices ont montré que ces acteurs étaient également ouvert(e)s à cette idée.

+ LABEL

Étiquette distinctive apposée sur un produit, qui en garantit la qualité, ou la conformité à des normes de fabrication.²

+ RÉPARABILITÉ

Caractère d'un produit que l'on peut facilement réparer ou faire réparer.³

1.1 CAS FRANÇAIS DES INDICES DE RÉPARABILITÉ ET DE DURABILITÉ

En janvier 2021, le gouvernement français a instauré un indice de **réparabilité** obligatoire pour certaines catégories d'AEE (cellulaires, télévisions, ordinateurs portables, laveuses à chargement frontal et tondeuses à gazon). En novembre 2022, son périmètre d'application s'est élargi aux lave-vaisselle, aux aspirateurs, aux nettoyeurs haute pression et aux laveuses à chargement par le haut.

Prenant la forme d'une note de 1 à 10, l'indice de réparabilité intègre de multiples critères et doit obligatoirement être affiché à l'achat sur les produits visés. Cet indice vise un choix plus éclairé pour les consommateurs et consommatrices lors de l'achat, et inciterait les fabricants à produire des biens plus réparables⁴. La figure 1 présente des exemples de visuels de cet indice pour plusieurs notes.

Figure 1. Exemples de visuels de l'indice de réparabilité⁵



Une étude menée en France en 2022⁶ qui incluait des entrevues avec 27 consommateurs et consommatrices ainsi qu'un sondage auprès de 1206 personnes révélait que les trois quarts des Français et Françaises trouvaient l'indice de réparabilité utile pour faire leur choix lors de l'achat, traduisant un réel impact sur les comportements des consommateurs et consommatrices.

Dès 2020, la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) avait prévu l'évolution de cet indice vers un indice de durabilité, également obligatoire. Cette évolution sera effective à compter de 2025 : un indice de durabilité entrera en vigueur pour les téléviseurs et les laveuses. Celui-ci sera fondé sur des critères de réparabilité, de **fiabilité** et d'amélioration. Le détail des critères de l'indice est présenté à la section 3.2.3.

+ FIABILITÉ

Probabilité qu'un produit fonctionne tel que requis dans des conditions données, pendant une durée donnée, sans panne liée à une défaillance technique ou d'une usure naturelle. Il s'agit d'une notion statistique issue des tests réalisés sur des milliers de produits^{7 et 8}.

Ce changement est cohérent avec le retour d'expérience à la suite de l'implantation de l'indice de réparabilité. En effet, un sondage⁹ réalisé en novembre 2021 auprès de 15 800 personnes dans 17 pays européens révèle que 86 % des Européennes et Européens considèrent que l'indice de réparabilité est un critère important dans la sélection d'un produit. Un intérêt encore plus élevé pour l'indice de durabilité a été noté puisque 90 % le considèrent comme un critère important.



Selon un sondage d'Équiterre et de RECYC-QUÉBEC¹⁰ mené en 2024 auprès de 2 183 Canadiennes et Canadiens, la fiabilité et la durabilité constituent le second critère d'achat après le prix, et ce, loin devant la réparabilité. Ce critère fait partie des trois principaux critères d'achat pour 53 % des personnes dans le cas des appareils électroménagers et 47 % pour les appareils électroniques, comparativement à 11 % et 8 % pour la réparabilité.

Les résultats de ce dernier sondage pancanadien démontrent que la durabilité a un potentiel d'influence du comportement d'achat plus important que la réparabilité.

D'autres pays et régions ont emboîté le pas à la France ou amorcent des réflexions sur la mise en place d'indices de réparabilité et/ou de durabilité. C'est notamment le cas de la Belgique, de l'Espagne, du Royaume-Uni et de Taïwan. L'Union européenne (UE) développe en ce moment un indice de réparabilité applicable à l'ensemble de ses pays membres.

1.2 PÉRIODE CHARNIÈRE DU DROIT À LA RÉPARATION EN AMÉRIQUE DU NORD

Depuis quelques années, un mouvement en faveur du **droit à la réparation** prend de l'expansion au Canada et aux États-Unis, tant à l'échelle des provinces canadiennes et États américains qu'à l'échelle fédérale.

+ DROIT À LA RÉPARATION

Droit de faire réparer ses objets ou de les réparer soi-même, dans un court délai et à un prix raisonnable. Il exige généralement la mise en place de réglementations obligeant les fabricants à concevoir leurs produits pour qu'ils soient réparables et à rendre accessibles pendant un certain temps les manuels, schémas, pièces, logiciels et outils nécessaires à la réparation à un prix raisonnable.

En 2023, le Québec a été la première province canadienne à adopter une loi sur le droit à la réparation : *la Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*¹¹. Les fabricants et commerçants de plusieurs catégories d'AEE et d'automobiles devront fournir une garantie de bon fonctionnement d'une durée prédéterminée selon le bien. Ils devront également rendre disponibles les services de réparation, les pièces de rechange, les outils et la documentation, dans un délai et à un prix raisonnable.

D'autres provinces ont déposé des projets de loi similaires. Depuis 2019, deux projets de loi ont été proposés en Ontario. Le plus récent¹², datant d'avril 2024, couvre les AEE, les fauteuils roulants, plusieurs véhicules motorisés (dont les vélos à assistance électrique) ainsi que l'équipement agricole. Un projet de loi¹³ sur le droit à la réparation, spécifiquement pour la machinerie agricole, a été déposé à l'Île-du-Prince-Édouard en 2023. Un tel texte¹⁴ a également été déposé en 2021 au Manitoba de même qu'un autre projet de loi¹⁵ couvrant les appareils électroniques. Toutefois, aucun de ces trois derniers projets de loi n'a été adopté faute d'appui du parti au pouvoir. En Colombie-Britannique, des municipalités se sont unies en 2021 pour demander l'adoption d'un droit à la réparation à l'échelle provinciale¹⁶.



Si l'adoption de divers projets de loi en cours d'étude reste incertaine et que d'autres ont été rejetés au fil des ans, leur dépôt par des député(e)s démontre tout de même l'intérêt grandissant envers la réparabilité et la durabilité des biens à travers plusieurs régions du pays.

La Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 du Québec¹⁷ publiée le 16 avril 2024 contient différents objectifs liés au sujet de la présente étude, notamment :



Déployer des mesures économiques, d'information, de sensibilisation et de formation facilitant l'accès à la réparation pour les consommateur(-trice)s .



Améliorer l'affichage environnemental pour favoriser une consommation responsable.

Aux États-Unis, une vingtaine d'États ont des projets de loi en cours d'examen. À ce jour, sept États ont adopté des lois sur le droit à la réparation, couvrant différents biens (fauteuils roulants, automobiles, tracteurs)¹⁸, et quatre parmi ceux-ci ont adopté une loi couvrant les appareils électroménagers et/ou électroniques (New York¹⁹, le Minnesota²⁰, la Californie²¹ et l'Oregon²²). Comme la loi québécoise, ces législations exigent l'accès à certains éléments clés pour la réparation (pièces, documentation et/ou outils), avec quelques divergences ou précisions selon l'État (ex. produits visés, durée de disponibilité des pièces de rechange, etc.). L'Oregon, le Minnesota et la Californie appliquent même ces exigences à des biens produits avant l'adoption de la loi, soit le 1er juillet 2021. L'Oregon va plus loin et applique ces exigences pour les biens produits depuis 2015, sauf pour les téléphones intelligents pour lesquels la date du 1^{er} juillet 2021 s'applique. En décembre 2023, un projet de loi²³ visant la mise en place d'un indice de réparabilité a été déposé dans l'État de New York.



Le mouvement pour le droit à la réparation aux États-Unis, qui représente un marché de 342 millions de personnes, comparativement à 39 millions de Canadiennes et Canadiens en 2024, contribue à créer un contexte favorable à la mise en place de mesures soutenant l'accès à la réparation au Canada.

À l'échelle fédérale canadienne, deux projets de loi ont été déposés en 2022 et sont toujours en cours de discussion (C-244²⁴ et C-294²⁵). Ces deux textes visent à faciliter le diagnostic, l'entretien et la réparation de certains AEE en permettant de contourner certaines mesures de la *Loi sur le droit d'auteur*. Un projet de loi²⁶ pour modifier la *Loi sur la concurrence* a été adopté en juin 2024. Celui-ci prévoit notamment d'empêcher les fabricants de refuser, de façon anticoncurrentielle, de fournir les pièces, les outils ou les logiciels nécessaires pour réparer les appareils. Enfin, dans son budget 2024, le gouvernement canadien a annoncé qu'il étudiait «les avantages d'un indice de durabilité» et la tenue d'une consultation pour élaborer un cadre du droit à la réparation mettant l'accent, notamment, sur la durabilité²⁷. Cette consultation²⁸, annoncée à l'été 2024, s'est déroulée jusqu'au 26 septembre 2024.

2. Objectifs et méthodologie de recherche

La combinaison du contexte politique nord-américain favorable au droit à la réparation, de l'intérêt de la population pour la durabilité et du déploiement en Europe de divers outils permettant aux consommateurs et consommatrices d'être mieux informé(e)s quant aux caractéristiques des biens qu'ils et elles consomment, constitue un contexte favorable à l'essor des **outils d'évaluation et d'information de la durabilité des produits (OEIDP)**.

+ OUTIL D'ÉVALUATION ET D'INFORMATION DE LA DURABILITÉ DES PRODUITS (OEIDP)

Outil visant à mesurer la durabilité des produits afin d'inciter les fabricants à se tourner vers l'**écoconception**, et à informer les consommateurs et consommatrices afin d'éclairer leurs décisions d'achat.

+ ÉCOCONCEPTION

Stratégie de conception des produits qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels durant tout le cycle de vie du produit en cherchant à les minimiser²⁹.



L'objectif principal de l'étude est de mettre en évidence les conditions d'efficacité d'un indice de durabilité et son applicabilité potentielle en contexte canadien.

Les sous-objectifs sont :



Évaluer l'influence potentielle d'un indice de durabilité sur les comportements d'achat de la population canadienne et sur les pratiques des entreprises de fabrication.



Identifier et analyser les avancées sur les indices de réparabilité et de durabilité français.



Analyser différents OEIDP et d'identifier les facteurs de succès et d'échec.

Une **revue de littérature** a été réalisée afin d'établir une meilleure compréhension des enjeux entourant l'affichage de la réparabilité et de la durabilité des produits. Celle-ci a permis d'identifier les facteurs de réussite et d'échec déjà connus des indices de réparabilité et de durabilité français. Pour ce faire, la revue de littérature inclut notamment l'analyse de 28 OEIDP. Des **entrevues semi-dirigées menées auprès de dix personnes expertes** en Europe et en Amérique du Nord ont contribué à préciser des éléments issus de la revue de littérature. Ces personnes ont été sélectionnées pour leur implication, soit dans le mouvement pour le droit à la réparation, dans le développement ou la mise en œuvre de certains OEIDP. Ces entrevues ont aussi permis de bonifier la revue de littérature grâce à l'expérience de parties prenantes travaillant depuis plusieurs années sur les questions de réparabilité et/ou de durabilité des produits. Les personnes rencontrées représentaient des entreprises ou des représentant(e)s d'entreprises de fabrication et de réparation, des personnes issues de l'administration publique, et des organismes non gouvernementaux environnementaux et de protection des consommateurs et consommatrices.

Afin de mieux comprendre les comportements d'achat ainsi que l'intérêt, l'importance et l'influence de l'information sur la réparabilité et la durabilité des biens dans les décisions d'achat, **25 entrevues ont été menées auprès de consommateurs et consommatrices** à travers le Canada.

Les détails de la méthodologie de chacune des étapes de la recherche sont présentés à l'annexe 2.

La principale limite de la recherche est liée au fait que l'indice de durabilité n'était pas encore mis en place au moment de la rédaction du rapport, et que l'indice de réparabilité était encore relativement nouveau. Ce contexte limite l'évaluation des impacts potentiels liés à leur mise en œuvre, tant pour les consommateurs et consommatrices que pour les entreprises de fabrication.

La section 3 présente les résultats de la revue de littérature combinée à ceux des entrevues avec les parties prenantes. La section 4 décrit les résultats des entrevues avec les consommateurs et consommatrices au Canada. Enfin, la section 5 détaille les recommandations issues de la recherche réalisée.

3. Revue de la littérature et entrevues avec les parties prenantes

La première partie de cette section explore l'intérêt de la population canadienne quant à la durabilité des biens qu'elle achète, et les informations disponibles à ce jour pour prendre des décisions d'achat éclairées. La seconde partie décortique le processus de développement et de mise en œuvre d'un indice de durabilité. Pour conclure, une recension des effets attendus et observés à la suite de l'implantation d'un OEIDP est présentée.

3.1 INTÉRÊT POUR LA DURABILITÉ

Plusieurs études^{30 et 31} ont démontré l'intérêt des individus pour la durabilité des produits, qui est également associée à la fiabilité et la **robustesse**. En effet, un produit qualifié de durable tend à être perçu comme étant de meilleure qualité, et à rassurer les consommateurs et consommatrices quant à sa capacité à fonctionner dans le temps.

+ ROBUSTESSE

Capacité d'un bien à résister à des événements imprévus et indésirables sans subir de dommage d'ampleur excessive par rapport à l'état d'origine³².



L'intérêt des consommateurs et consommatrices pour les produits durables réside également dans les économies d'argent, de temps et d'effort que ceux-ci leur permettent de réaliser en l'absence de bris : le coût d'acquisition des objets est alors amorti sur une longue durée^{30 et 33}.

De plus, l'achat de produits durables permet aux personnes sensibilisées d'aligner leurs choix de consommation avec leurs valeurs et convictions personnelles³⁴.

La durabilité est d'autant plus importante pour les personnes qui envisagent d'acquérir des produits onéreux, réputés avoir une durée de vie relativement longue, et qui sont peu dépendants des modes^{30, 31 et 33}. Ce constat se reflète dans les résultats d'un sondage d'Équiterre et de RECYC-QUÉBEC¹⁰ mené en 2024 auprès de 2 183 Canadiennes et Canadiens mentionné précédemment. On y apprenait que la fiabilité était un critère d'achat prioritaire pour 53 % des personnes répondantes pour l'achat d'un appareil électroménager, comparativement à 47 % pour un ordinateur.

La perception quant à l'information sur la réparabilité est plus nuancée, puisque les produits plus réparables sont parfois assimilés à des produits portés à briser plus souvent³³.



L'étude des freins et leviers à la durabilité et à la réparation en France³⁴ et au sein de l'Union européenne^{30 et 33} démontre que les consommateurs et consommatrices estiment manquer d'information quant au caractère durable ou réparable des produits. C'est ce que soulignent également les quatre personnes expertes au Canada et aux États-Unis rencontrées dans le cadre de cette étude, qui regrettent l'absence de régulation sur le sujet.

Une étude expérimentale de la Commission européenne³⁰ menée dans six pays auprès de 6 042 personnes a démontré que lorsque des informations sur la durabilité ou la réparabilité étaient fournies, les consommateurs et consommatrices étaient presque trois fois plus enclin(e)s à choisir un produit offrant la plus grande durabilité, contre deux fois plus enclin(e)s à choisir les produits ayant les meilleures notes de réparabilité.

Bien que la durabilité et la réparabilité soient deux critères susceptibles d'influencer les comportements d'achat, un intérêt marqué pour la durabilité est constaté.



3.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL D'ÉVALUATION ET D'INFORMATION DE LA DURABILITÉ DES PRODUITS

Les résultats de cette section sont principalement issus de l'analyse de 28 OEIDP, soit :

- 14 volontaires, principalement portées par des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) et des organismes de normalisation ;
- 10 propres aux initiateurs et initiatrices, tant du côté des fabricants, des détaillants que des ONG ; et
- 4 obligatoires, encadrés par les gouvernements.

Ceux-ci ont des portées provinciale, nationale, supranationale ou internationale. Les détails des 28 OEIDP sont présentés à l'annexe 3.

Les outils visant à informer les consommateurs et consommatrices sur le caractère durable des produits existent depuis longtemps. C'est, entre autres, le cas du label *Blue Angel*, créé dès 1978 par les pouvoirs publics allemands. Ce sont d'abord des outils volontaires gérés par les pouvoirs publics ou relevant d'initiatives privées qui sont apparus.

Des outils « internes », propres à leurs initiateurs, ont ensuite été développés. Le score de réparabilité d'iFixit, créé en 2003, en est un exemple. Plus récemment, les acteurs français Belong et Fnac-Darty ont mis en place des OEIDP, ainsi que des mesures concomitantes telles que la garantie prolongée de cinq ans³⁵ ou des formules d'abonnement à l'entretien et à la réparation³⁶.



La portée limitée des OEIDP volontaires, leur manque de déploiement à grande échelle, de visibilité ainsi que le nombre restreint de biens visées par les outils propres aux initiateurs peuvent expliquer le sentiment partagé par les consommateurs et consommatrices au sujet du manque d'information sur la durabilité des produits.

Ce n'est que très récemment que des OEIDP obligatoires ont commencé à voir le jour, notamment en France et en Europe. L'indice de réparabilité français a poussé d'autres pays à intensifier leurs réflexions sur la réparabilité et la durabilité des AEE. C'est le cas de la Belgique qui a adopté une loi obligeant les fabricants et détaillants à fournir un indice de réparabilité à partir de 2026³⁷. L'existence de l'indice de réparabilité français a permis à la Belgique d'aller plus vite. En effet, le dispositif repose sur la même méthode de calcul que l'indice français et couvre les mêmes catégories de produits, à l'exception des téléphones intelligents qui ne sont pas couverts en Belgique³⁸.

Les sous-sections suivantes détaillent les différents volets liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un OEIDP :

- Détermination de la nature et de la portée
- Méthode de développement et implication des parties prenantes
- Détermination, articulation et pondération des critères d'évaluation
- Modalités d'affichage
- Conditions de succès pour la mise en œuvre

3.2.1 Nature et portée du cadre d'application

Comme exposé dans la section précédente, les OEIDP peuvent être volontaires ou obligatoires.

Plusieurs avantages sont associés aux OEIDP obligatoires, notamment :

- L'affichage obligatoire contribue à ce que les entreprises soient plus enclines à s'efforcer d'améliorer leurs performances environnementales³⁹ ;
- L'application uniforme d'une méthode crée des conditions équitables pour les entreprises de fabrication^{33 et 39} ;
- La population a un niveau de confiance plus élevé envers le dispositif et celui-ci est mieux connu^{33 et 39} ;
- La prise de décision d'achat est plus éclairée grâce à la réduction de l'asymétrie d'information entre les différents produits d'une même catégorie³³, une idée appuyée par trois expertes et experts interrogé(e)s représentant des entreprises ou œuvrant dans la protection des consommateurs et consommatrices ;
- Les effets associés à la mise en œuvre de l'OEIDP peuvent être plus facilement mesurés, tant du côté des pratiques d'achat que de l'écoconception des produits³⁴. Trois expertes et experts représentant des fabricants ou travaillant dans le domaine de la protection des consommateurs et consommatrices ont aussi identifié cet avantage.

Le choix d'échelle d'application d'un OEIDP est aussi un aspect important à prendre en compte dans le cadre de son développement.

La co-existence des indices français et européen illustre les possibles tensions et contradictions avec les OEIDP développés à l'échelle supranationale : si l'indice français a contribué à accélérer la mise à l'agenda de la durabilité en Europe, l'UE a parallèlement emprunté un chemin différent en développant une étiquette intégrant une information relative à la durabilité des produits bien différente de l'indice français.

La volonté de la France et de l'UE d'appliquer toutes deux leurs outils aux téléphones intelligents et aux tablettes a entraîné un conflit, qui a mené au retrait de ces appareils de la liste des biens visés par l'indice de durabilité français^{40 et 41}. Cela explique le fait que l'indice de durabilité français sera, dans un premier temps, appliqué uniquement aux téléviseurs et laveuses.

Les OEIDP privilégient une application par catégories de produits, comme les appareils électroniques ou les appareils électroménagers. Généralement, ils sont dans un premier temps appliqués à quelques produits d'une ou de plusieurs catégories de produits particuliers, avant de voir leur périmètre s'élargir, dans un deuxième temps, à un nombre plus grand de produits de cette même catégorie, ou à de nouvelles catégories de produits.

Un fonctionnement par catégories de produits permet de déterminer des critères précis et adaptés aux spécificités des biens pour évaluer la durabilité des biens concernés.

Sélection et priorisation des produits concernés.



La sélection des produits visés peut être réalisée en se basant sur différents critères. Les critères suivants ont été identifiés par deux personnes expertes rencontrées représentant des entreprises ainsi que dans la littérature :

- Les biens sont utilisés relativement souvent par les consommateurs et consommatrices.
- Ils font l'objet de remplacements fréquents (ex. téléphones intelligents, imprimantes).
- Ils tombent relativement souvent en panne.
- Ils sont sujets à l'obsolescence esthétique ou psychologique (dépendants de la mode).
- Ils ont une valeur élevée (la durabilité comptant d'autant plus pour les produits au prix élevé).
- Ils ont une empreinte environnementale importante à la fabrication, mais de faibles impacts environnementaux à l'utilisation^{30 et 33}.

3.2.2 Méthode de développement et implication des parties prenantes

L'élaboration d'un OEIDP peut reposer sur deux méthodes de développement : consultative ou participative.

Les méthodes consultatives s'appuient sur une proposition déjà construite, proposée par un comité d'expertes et d'experts, ensuite soumise à consultation par les parties prenantes et/ou à consultation publique. La décision finale concernant les critères (ou autres décisions) revient à l'entité qui gère la méthode.

Les méthodes participatives impliquent quant à elles des groupes de travail incluant les parties prenantes, qui participent à la co-construction de la méthode et, la plupart du temps, à l'élaboration des critères.

La transparence associée au processus de développement d'un OEIDP s'avère cruciale et a une influence sur la crédibilité auprès des consommateurs et consommatrices et la confiance dans l'outil⁴².

Selon plusieurs personnes expertes rencontrées et représentant autant les ONG, le gouvernement que les entreprises, les méthodes participatives devraient être privilégiées, car elles sont plus démocratiques. De plus, elles ont l'avantage d'améliorer la légitimité et la reconnaissance de l'OEIDP, de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes et de faciliter son adoption^{33 et 43}.

La représentativité des parties prenantes est un enjeu central, car elle influence fortement la confiance que les consommateurs et consommatrices accordent à l'outil. Faire appel à une variété de parties prenantes est considéré comme catalyseur de confiance^{31, 33 et 44}. Les entrevues révèlent que l'équilibre en matière de représentativité des parties prenantes est délicat à trouver. Or, une pluralité des voix contribue à ce que le processus de co-construction de l'OEIDP soit équilibré et reflète la représentativité du marché⁴⁵.



Plusieurs entrevues avec des personnes provenant d'ONG et d'entreprises ont mis en lumière le fait que les organisations représentant la société civile ne disposent pas des mêmes ressources humaines et financières que les fabricants. Leur participation à ce type de processus est coûteuse, et elles sont plus facilement susceptibles d'y renoncer. Une avenue suggérée pour limiter ce risque et maintenir l'équilibre de participation des différentes parties prenantes est de prévoir une compensation financière pour permettre aux organisations de la société civile de participer à l'ensemble des travaux.

Sélection des parties prenantes pour élaborer un OEIDP : l'exemple français.



Dans le cadre des travaux sur l'indice de réparabilité, la France a mis en place deux éléments pour tenter d'assurer une certaine équité : le copilotage des groupes de travail par des parties prenantes aux intérêts différents (ex. une association environnementale et un fabricant), et l'arbitrage par les fonctionnaires du ministère en cas de désaccord. Plusieurs personnes rencontrées représentant le gouvernement, les ONG et les entreprises ont affirmé que ceci a permis de conserver une certaine indépendance et de ne pas favoriser les idées d'un groupe plutôt qu'un autre dans la décision finale.

Si l'indice de réparabilité français est globalement considéré comme un succès, certaines personnes expertes auraient aimé voir une plus grande diversité de parties prenantes intégrées.

- Trois des personnes expertes rencontrées provenant respectivement du gouvernement, d'une ONG et d'une entreprise ont souligné que les acteurs et actrices de la réparation et des pièces détachées étaient peu représenté(e)s, de même que les associations de la société civile représentant les consommateurs et consommatrices, ainsi que les associations environnementales.
- La surreprésentation de certaines parties prenantes, en particulier les fabricants, est aussi critiquée par trois personnes rencontrées, soit des représentantes et représentants d'entreprises ou d'une ONG œuvrant pour la protection des consommateurs et consommatrices. Les représentantes et représentants des entreprises de fabrication sont souvent plus nombreux(-euses) que les autres parties prenantes et occupent un temps de parole plus important.

3.2.3 Développement des critères

Les critères d'analyse des OEIDP sont centraux pour en assurer la pertinence et la crédibilité. Cette section fait un tour d'horizon des modalités de détermination des critères, de leur articulation et de leur pondération.

3.2.3.1 Détermination des critères

Les critères sur lesquels se fondent les OEIDP étudiés sont de deux types :

- 1 Les critères directement liés au caractère durable des produits : la fiabilité, la réparabilité, la durée de vie et la qualité.
- 2 Les critères de prestation de services, qui ne concernent pas directement la conception du produit, mais qui contribuent à en allonger la durée de vie : l'inclusion d'informations sur l'entretien et/ou la réparation, les conditions de garantie avantageuses (ex. garanties commerciales sans frais dépassant la **garantie légale**), les conditions d'assistance et de support des entreprises de fabrication.

+ GARANTIE LÉGALE

Protection minimale prévue dans la loi et applicable automatiquement à l'achat d'un bien. Elle permet un remboursement ou un remplacement du bien si ce dernier n'est pas de qualité, durable, sécuritaire ou conforme aux attentes créées par les représentations du vendeur. Elle protège également contre les défauts cachés.

À titre indicatif, le tableau 1 compare les critères des indices de réparabilité et de durabilité français.

Tableau 1. Comparatif des critères inclus dans les indices de réparabilité et de durabilité français

+ INDICE DE RÉPARABILITÉ

- Disponibilité de la documentation
- Disponibilité des pièces
- Prix des pièces
- Démontabilité du produit
- Dernier critère spécifique pour chaque catégorie de produit⁽ⁱ⁾

+ INDICE DE DURABILITÉ

- Fiabilité (résistance aux contraintes et/ou à l'usure, maintenance et entretien, garantie de durabilité et processus qualité)
- Réparabilité (incluant les critères de l'indice de réparabilité)
- Amélioration (améliorations logicielles, amélioration des fonctionnalités)



L'analyse des 28 OEIDP met en exergue le fait que les critères les plus mobilisés pour évaluer la durabilité sont :

- 1 La fiabilité, associée à la robustesse des produits (21 OEIDP) ;
- 2 La réparabilité (19 OEIDP) ;
- 3 La durée de vie du produit (15 OEIDP)
- 4 L'évolutivité et/ou l'amélioration (13 OEIDP).

(i) À titre d'exemple, pour les lave-vaisselle, le critère spécifique comprend trois sous-critères, dont l'accessibilité du compteur d'usage et l'assistance à distance sans frais pour les consommateurs et consommatrices et pour les réparateurs et réparatrices⁷⁶.

Pour rendre compte de la **fiabilité** d'un produit, les OEIDP se fondent le plus souvent sur des essais et des tests (ex. essais d'usure, aux chutes, à la traction, à la flexion), généralement réalisés selon des normes standardisées.

Concernant le volet **réparabilité**, de nombreux OEIDP ont recours aux sous-critères de l'indice de réparabilité français, ou du score d'iFixit, jugés simples et applicables à un grand nombre de produits.

La **durée de vie** est généralement appréhendée à travers une **durée d'usage** en nombre d'années ou une performance d'usage (ex. nombre de cycles ou d'heures d'utilisation).

L'évolutivité repose souvent sur l'existence de mises à jour logicielles, ou encore le fait de proposer des connecteurs standardisés (ex. USB-C). Plus rarement, il peut s'agir de permettre au produit d'acquérir de nouvelles fonctions, essentiellement sur le plan logiciel (ex. effacement des données pour *Blue Angel*)⁴⁶.

+ DURÉE D'USAGE

Durée pendant laquelle le produit est utilisé, en état de marche et prêt à l'emploi.

+ ÉVOLUTIVITÉ

Possibilité pour un appareil d'être mis à jour de façon logicielle ou matérielle en maintenant ou en améliorant sa performance⁷.

Coût de la réparation : un sous-critère incontournable

Bien qu'il s'agisse d'un sous-critère, le **coût de la réparation** est un enjeu incontournable lorsqu'il s'agit d'évaluer la réparabilité d'un produit. En effet, le coût de la réparation constitue un frein majeur pour les consommateurs et consommatrices en Europe^{34 et 47} comme au Canada¹.

Parmi les 21 OEIDP intégrant un critère de réparabilité, seuls 11 incorporent le coût de la réparation. Or, selon la majorité des personnes expertes rencontrées, l'intégration du coût de la réparation dans l'évaluation de la réparabilité des produits est nécessaire.

Définition du coût de la réparation : quelques réflexions



La manière de mesurer le coût de la réparation fait l'objet de débats. Dans certains cas, le coût de la réparation est directement pris en compte dans le calcul de la réparabilité, alors que dans d'autres, le coût de la réparation ne

fait pas l'objet de ce calcul. Il est plutôt pris en compte au travers de l'exigence que la réparation soit accessible à un prix raisonnable. C'est entre autres le cas au Québec dans la *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*⁽ⁱⁱ⁾.

Selon plusieurs études^{48, 49 et 50}, le **prix raisonnable** de la réparation fluctuerait entre 18 et 40 % du prix d'un objet neuf.

Un autre élément à prendre en considération est la **proportionnalité du prix**⁵¹ de réparation. En effet, le changement d'une pièce mineure, comme une vis, devrait occasionner des coûts moindres que le changement d'une composante plus importante. Une étude suggère que le prix individuel d'une pièce détachée ne devrait pas excéder 15 à 20 % du prix du bien neuf⁵². En ce sens, la notion de prix raisonnable et proportionné constituerait une précision intéressante.

3.2.3.2 Articulation des critères

Les OEIDP peuvent être regroupés en trois catégories, où le niveau d'exigence des critères varie.

Dans la catégorie «**Tout ou rien**», les critères composant l'OEIDP doivent tous être remplis, sans exception, pour avoir le droit d'afficher le libellé. L'incitatif pour le fabricant réside dans la validation de l'ensemble des critères pour obtenir la certification pour un produit visé. Dans ce cas, il n'y a pas de distinction possible entre tous les produits certifiés par un même OEIDP, et ce, quel que soit le niveau de dépassement des critères. Il y a en ce sens une absence d'incitatif à améliorer les pratiques des entreprises certifiées.

Pour la catégorie «**Incontournables + minimum**», certains critères doivent absolument être remplis, et ils sont complétés par des critères avec un niveau minimum à atteindre pour être certifié. Cette approche permet aux fabricants de se distinguer s'ils obtiennent une note dépassant le minimum requis.

Pour les OEIDP ayant une approche basée sur des «**Critères optionnels**», des notes sont associées à chacun des critères et une note globale est ensuite donnée selon l'évaluation de l'ensemble des critères. Le fait de ne pas les remplir influence négativement l'évaluation globale, mais ne menace pas l'obtention de la certification. Tout comme l'approche «**Incontournables + minimum**», cette approche présente l'avantage d'offrir au fabricant des pistes d'amélioration pour rendre son produit plus durable, dans une logique progressive. Elle donne également aux consommateurs et consommatrices une appréciation différenciée de la durabilité des produits concernés, par le biais de la note.

(ii) Selon la Loi, le prix est considéré comme étant raisonnable s'il « n'en décourage pas l'accès par le consommateur ou son mandataire. » Il est probable qu'un règlement propose des précisions à cet effet.

Selon deux personnes interrogées représentant des entreprises, une telle note différenciée serait un puissant vecteur de concurrence entre les fabricants, susceptible de stimuler la conception de produits plus durables.

La figure 2 montre un exemple de visuel pour chacune de ces trois façons d'articuler les critères.

Figure 2. Exemples de visuels selon les catégories d'OEIDP



Tout ou rien



Incontournable +
minimum



Critères optionnels

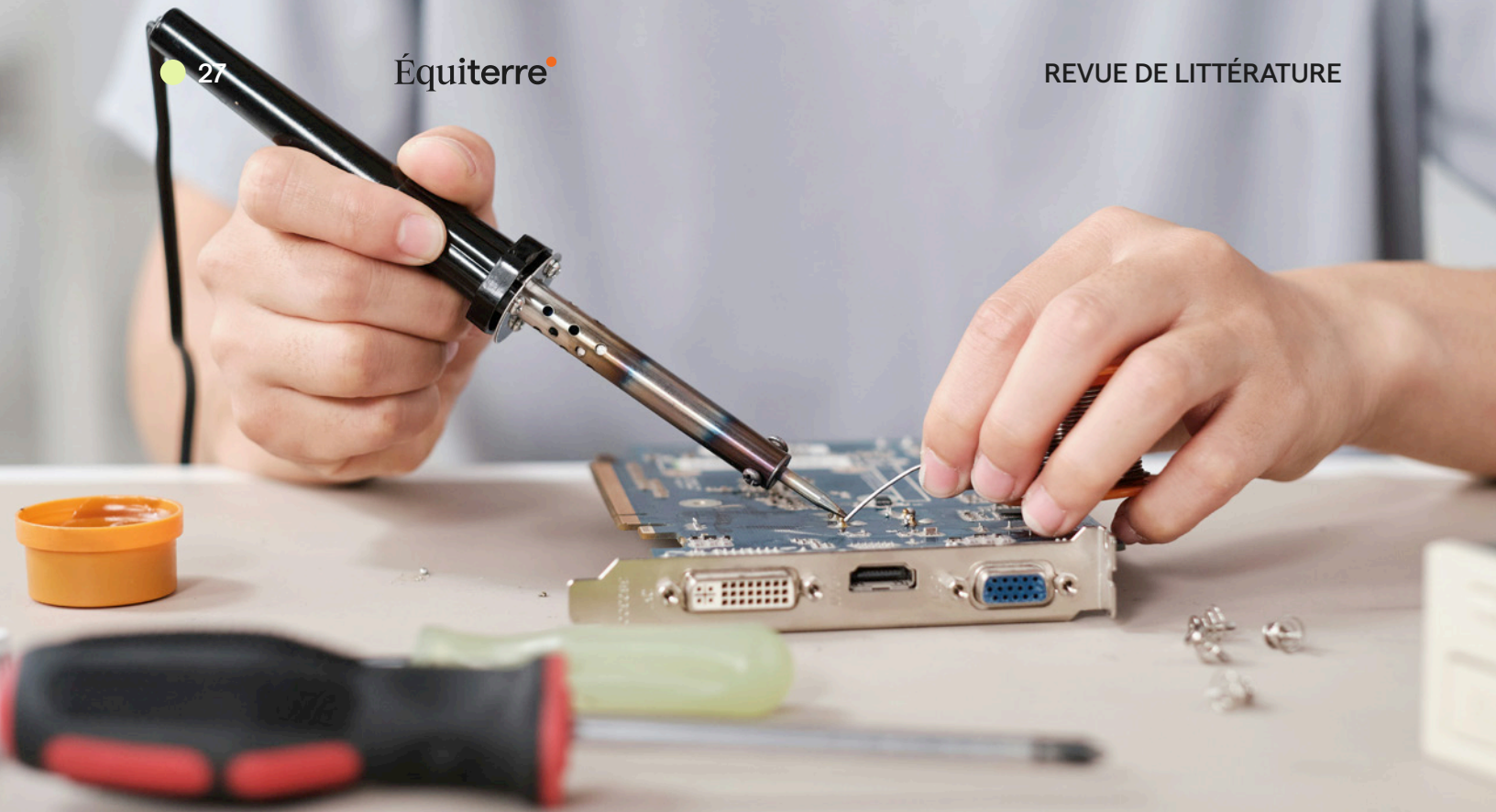
Piste d'amélioration : ajuster la notation associée aux obligations légales



Dans le cas de l'indice de réparabilité français, qui relève de l'approche «Critères optionnels», certains critères sont associés à des obligations légales. À titre d'exemple, la disponibilité de la documentation technique ne peut pas donner lieu à une note nulle, car elle est obligatoire selon la loi.

Deux pistes d'amélioration ont été apportées par des personnes expertes rencontrées provenant du gouvernement et d'une entreprise :

- Ajuster le pointage, afin que le niveau minimum corresponde au minimum légal, et que le niveau maximum inclut un engagement accru du fabricant (ex. un guide d'entretien complet et des plans d'impression 3D).
- Retirer des critères relevant d'obligations légales du système de notation de l'OEIDP.



3.2.3.3 Pondération des critères

Les pratiques en matière de pondération des critères d'un OEIDP sont variables. Comme c'est le cas pour les critères retenus, elles dépendent de la vision de la durabilité défendue par les organisations qui en sont à l'origine, et de l'influence des parties prenantes engagées dans le processus de développement de l'OEIDP. La pondération est également susceptible de varier en fonction du type de produit considéré.

Dans le cas de l'**indice de réparabilité développé par iFixit**, le critère « design réparable », qui compte pour 80 % de la note, est défini comme les étapes à effectuer pour remplacer chaque composant critique, soit chaque pièce indispensable au fonctionnement du bien. Il tient compte du nombre d'actions et du temps requis pour faire la réparation. L'accès à la documentation et aux pièces détachées ne représente que 10 % de la note chacun.

En ce qui concerne la pondération de l'**indice de réparabilité français**, l'approche retenue est une pondération égale des cinq critères, chacun valant 20 % de la note finale. Une telle pondération s'explique par l'implication d'un grand nombre de parties prenantes dans le processus de développement de cet OEIDP, ayant des visions de la réparabilité et des intérêts différents. Un expert ayant participé à la création de l'indice de réparabilité en tant que membre du gouvernement a expliqué que les pouvoirs publics ont choisi cette approche afin d'« éviter les contradictions et les oppositions ». Selon deux personnes interrogées provenant respectivement d'une ONG et d'une entreprise, les coefficients appliqués aux sous-critères ont toutefois fait l'objet de négociations durant les travaux de construction de l'indice. Le tableau 2 présente les critères et sous-critères, de même que leur pondération, de l'indice de réparabilité.

Tableau 2. Grille de calcul de l'indice de réparabilité français⁵

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Total des notes des critères
1. Documentation	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	/10	2	/20	/100
2. Démontabilité et accès, outils, fixations	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2 ⁱⁱⁱ	/10	1	/20	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	/10	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1 ^{iv} et de la liste 2	/10	0,5		
3. Disponibilité des pièces détachées	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	/10	1	/20	
	3.2 Délai de livraison des pièces de la liste 1	/10	0,5		
	3.3 Délai de livraison des pièces de la liste 2	/10	0,3		
	3.4 Délai de livraison des pièces de la liste 1	/10	0,2		
4. Prix des pièces détachées	4.1 Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	/10	2	/20	
5. Critère spécifique (exemple du lave-vaisselle)	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	/10	1	/20	
	5.2 Assistance à distance sans frais	/10	0,5		
	5.2 Possibilité de réinitialisation logicielle	/10	0,5		
Note de l'indice					/10

(iii) Liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes (selon la catégorie d'équipements concernée)

(iv) Liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement (selon la catégorie d'équipements concernée).

- ✓ Il est particulièrement complexe de concilier la pondération des critères de fiabilité et de réparabilité. Si ces deux critères sont simultanément inclus dans la majorité des OEIDP étudiés, la relation qui les unit n'est pas si simple. Concevoir un produit fiable peut impliquer de faire des choix allant contre la réparabilité du produit. Tel est le cas lorsqu'une conception plus intégrée, plus compacte, est retenue afin d'améliorer la résistance à l'eau : le produit est alors plus fiable, mais souvent plus difficilement démontable, donc moins réparable.

Si certaines personnes expertes provenant du milieu non gouvernemental et entrepreneurial s'accordent sur la nécessité de jouer sur les deux tableaux, considérant qu'un produit durable doit à la fois être fiable et réparable, le poids accordé à ces critères a souvent fait l'objet de vifs débats, comme ce fut le cas pour l'indice de durabilité français.

Comparaison des pondérations de l'indice de durabilité français et de l'étiquette européenne

Les exemples de l'indice de durabilité français et de l'étiquette européenne sont particulièrement intéressants pour illustrer la détermination, l'articulation et la pondération des critères lors de l'élaboration d'un OEIDP.

Du côté français, la réparabilité et la fiabilité semblent être assez naturellement apparues comme les deux dimensions clés permettant d'objectiver la durabilité.

La **réparabilité** est logiquement évaluée par le biais des critères issus de l'indice de réparabilité existant. Le coût de la réparation est donc inclus avec le critère « prix des pièces détachées », qui consiste à prendre en compte le prix des pièces qui tombent le plus souvent en panne, en le rapportant au prix du produit neuf.

Quant à la **fiabilité** des équipements, elle tient compte de la résistance aux contraintes et à l'usure (ex. résistances aux chutes, à la chaleur, à l'humidité), de la facilité de maintenance et d'entretien, ainsi que de la présence d'une garantie commerciale et d'un processus de qualité, soit un processus d'amélioration continue documenté pour augmenter la durabilité des produits.

Le critère de **l'amélioration** est également présent, faisant référence à l'évolutivité logicielle et matérielle des appareils. Selon les informations disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, l'amélioration ne sera pas appliquée aux téléviseurs ni aux laveuses⁵³.

La fiabilité et la réparabilité ont été pondérées équitablement. En présence d'un critère d'amélioration (qui vaut pour 10 % de la note), celles-ci représentent chacune 45 % de la note et, en l'absence de critère d'amélioration, celles-ci comptent chacune pour 50 % de la note. Le tableau 3 détaille les critères et sous-critères de l'indice de durabilité, de même que leur pondération, pour les produits qui comprennent le critère d'amélioration.

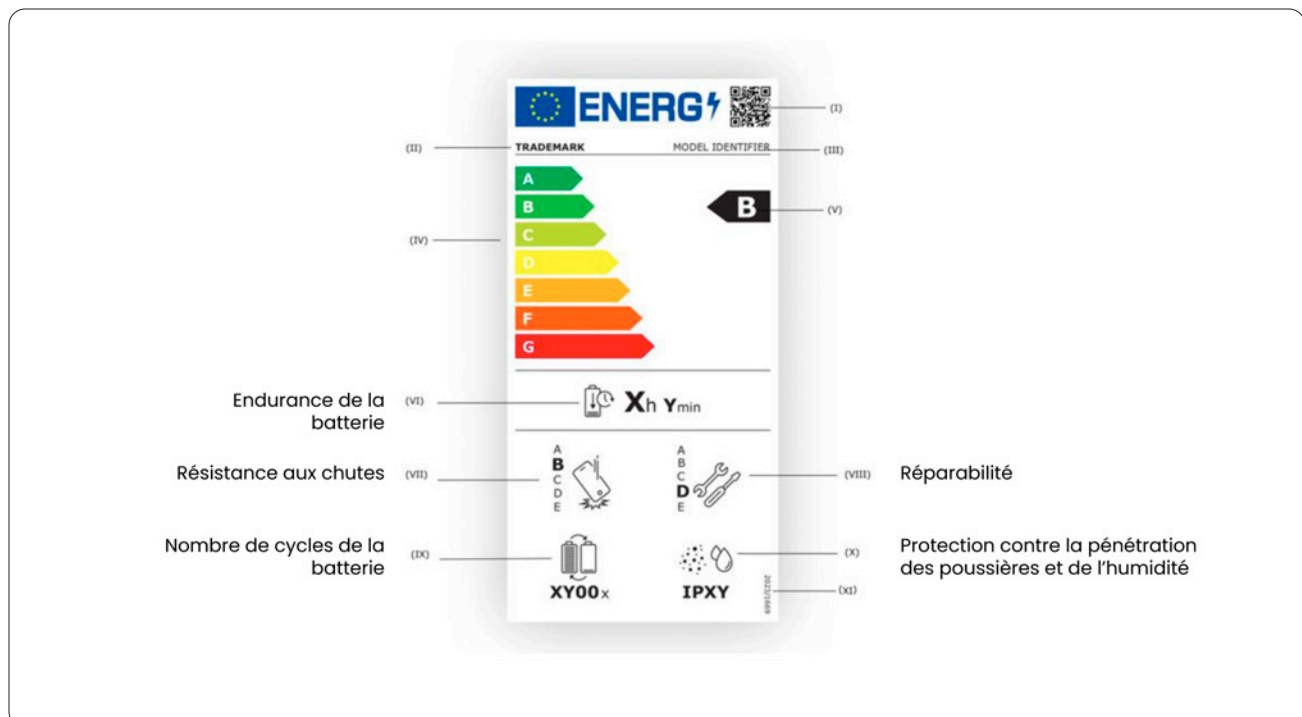
Tableau 3. Grille de calcul de l'indice de durabilité pour les produits qui comprennent une amélioration⁵⁴

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Coefficient du critères	Total des notes des critères
A Réparabilité	A.1 Documentation	/10	2,5	/10	4,5	/100
	A.2 Démontabilité	/10	2,5			
	A.3 Disponibilité des pièces détachées	/10	2,5			
	A.4 Prix des pièces détachées	/10	2,5			
B Fiabilité	B.1 Résistance aux contraintes et/ou à l'usure	/10	5	/10	4,5	
	B.2 Maintenance et entretien	/10	4			
	B.3 Garantie de durabilité et processus qualité	/10	1			
C Amélioration	C.1 Amélioration logicielle	/10	7,5	/10	1	
	C.2 Amélioration des fonctionnalités	/10	2,5			
Note de l'indice						

- ✓ La pondération des critères de l'indice de durabilité, en particulier de la réparabilité et la fiabilité, a fait l'objet de vifs débats et de prises de position fortes. Une experte rencontrée provenant d'une ONG a illustré le cas d'une association de consommateurs et consommatrices qui souhaitait initialement que la fiabilité ait un poids beaucoup plus fort que la réparabilité pour rendre compte de la durabilité des produits, et qui a finalement revu sa position, admettant qu'un produit très fiable, mais non réparable, ne pouvait être qualifié de durable.

Du côté de l'étiquette européenne (voir figure 3), l'indice de réparabilité a été ajouté à l'étiquette énergétique déjà présente. Elle contient est un score agrégé et normalisé lié à six critères : la profondeur de désassemblage, les éléments de fixation, les outils, les pièces de rechange, la mise à jour logicielle et les informations concernant la réparation. À ses côtés, on retrouve des informations relatives à la fiabilité des produits : cycles de la batterie, résistance en cas de chute, protection contre les infiltrations de poussières et d'humidité.

Figure 3. Informations de durabilité de l'étiquette européenne relative à l'efficacité énergétique et à l'écoconception, pour les téléphones intelligents et tablettes⁵⁵



L'évaluation de la durabilité dans le cadre de l'indice français et de l'étiquette européenne repose sur les mêmes composantes clés, à savoir la fiabilité et la réparabilité des produits. Toutefois, celles-ci ne sont pas appréhendées de la même façon : si l'on retrouve dans les deux cas des éléments liés aux résistances aux contraintes et à l'usure, **le champ couvert par l'indice de durabilité français s'avère plus large** puisqu'il intègre des questions de maintenance, d'entretien, de garantie commerciale et de processus de qualité.

Ces critères ne sont pas non plus articulés de la même façon. **L'OEIDP français prenant la forme d'un indice agrégeant la fiabilité, la réparabilité et l'évolutivité, alors que l'Europe a fait le choix de juxtaposer les informations retenues** dans le cadre d'une étiquette présentant déjà des informations au sujet de l'efficacité énergétique.

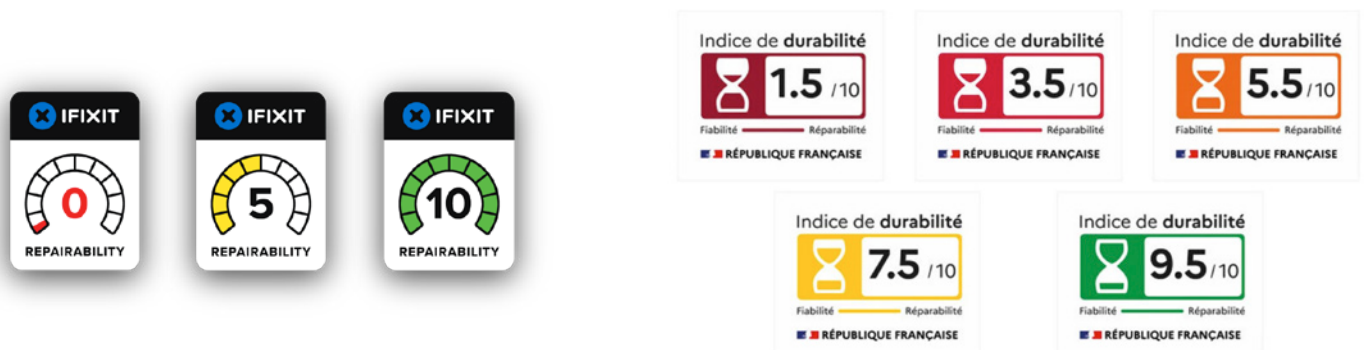
L'autre différence majeure entre ces OEIDP réside dans la **prise en compte du coût de la réparation**. Celui-ci est calculé et intégré à l'indice de durabilité français, à travers le critère « prix des pièces détachées », alors qu'un prix raisonnable des pièces détachées est imposé aux fabricants à l'échelle européenne, dans le cadre de réglementations plus larges liées à l'écoconception. Trois personnes interrogées représentant des ONG et une entreprise regrettent le choix européen : elles soulèvent le fait que le caractère « raisonnable » du prix des pièces détachées est subjectif, et craignent que l'information, recensée sur une page Web, ne parvienne pas aux consommateurs et consommatrices.

3.2.4 Affichage de l'OEIDP

Les types d'affichage associés aux OEIDP sont extrêmement variés : il peut s'agir d'une note, d'un score, d'un label avec ou sans gradation (ex. bronze, argent, or), ou encore d'une durée de vie. Des chercheurs et chercheuses⁴² soulignent le fait que **les affichages de type notation, plus récents, sont plus facilement compréhensibles et apportent davantage d'information aux consommateurs et consommatrices**. Ils constituent des « outils importants pour promouvoir la différenciation des produits ».

Les OEIDP sont souvent assortis d'un **code couleur**, permettant de discriminer en un coup d'œil une note basse, d'une note moyenne, d'une très bonne note, généralement par les couleurs rouge, orange ou jaune, et verte. Cette caractéristique revêt en ce sens une importance particulière au niveau de l'affichage. La figure 4 présente deux exemples de code couleur.

Figure 4. Visuels et codes couleur du score de réparabilité d'iFixit⁵⁶ et de l'indice de durabilité français⁵⁷



3.2.4.1 Pertinence et simplicité de l'information affichée

La littérature^{58 et 39} ainsi qu'une personne experte représentant des entreprises affirment que l'information délivrée aux consommateurs et consommatrices doit être facilement compréhensible et comparable, donc simple et synthétique, mais doit aussi leur permettre de se représenter ce que l'OEIDP mesure et reflète.

Lorsque la durabilité résulte de l'agrégation de plusieurs composantes, comme la fiabilité et la réparabilité, et apparaît sous forme de note, plusieurs choix sont possibles : l'affichage d'une unique note globale (note de durabilité), ou l'affichage de notes séparées pour les différentes composantes (ex. une note de fiabilité et une note de réparabilité).

La France a fait le choix de l'affichage d'une note de durabilité unique pour son indice de durabilité. Selon l'association de protection des consommateurs et consommatrices UFC-Que choisir⁵⁹ et un ancien membre du gouvernement rencontré, le risque associé à une note unique est celui de la dilution de l'information. Par exemple, si beaucoup de produits obtiennent une note similaire, il devient difficile de les différencier. Ce choix présente en contrepartie l'avantage de délivrer une information simple et unique aux consommateurs et consommatrices.

Le risque lié à un affichage avec plusieurs notes est celui de la surcharge informationnelle pour les consommateurs et consommatrices. En effet, **il est important de ne pas surcharger l'étiquette d'informations, pour s'assurer que celle-ci soit correctement interprétée par les consommateurs et consommatrices**^{58 et 31}.

Ce risque est d'autant plus grand dans le cas de l'étiquette européenne. La place importante occupée par l'affichage de l'efficacité énergétique laisse un espace réduit aux nombreuses informations liées à la durabilité⁶⁰, mais laisse aux individus la possibilité de prioriser certains critères environnementaux.

3.2.4.2 Transparence de l'information délivrée

La transparence est essentielle pour assurer la crédibilité de l'OEIDP et la confiance envers ces outils⁴³. Il est donc important de mettre à disposition de la population l'ensemble des informations relatives aux critères, aux modalités de calcul et au processus de développement de l'OEIDP.

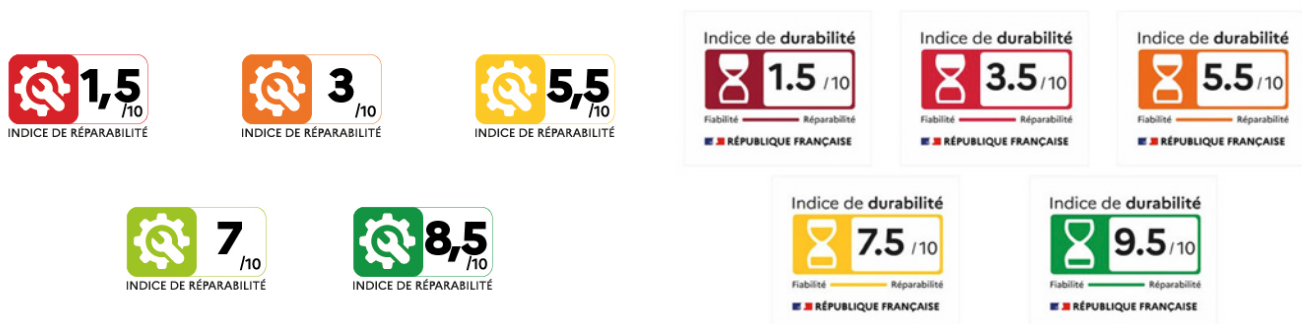
En magasin, une possibilité est de communiquer l'ensemble de ces informations par le biais d'un code QR affiché sur le produit. Ce choix, qui a été fait pour le label Longtime et pour l'étiquette européenne, présente l'avantage de pouvoir mettre à disposition des informations exhaustives sans surcharger l'affichage de l'OEIDP. En cas d'affichage en ligne, un lien menant à ces informations peut être proposé, comme cela est fait pour accéder au détail de la notation de l'indice de réparabilité français. Toutefois, une telle approche peut limiter l'accès à l'information pour certaines personnes n'ayant pas les outils ou les connaissances numériques nécessaires.

3.2.4.3 Codes couleur et seuils liés à un pointage

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'indice de réparabilité, les autorités craignaient que les fabricants se concentrent sur des critères relativement accessibles comme la disponibilité des pièces détachées (ex. en prenant la forme d'un engagement) sans entreprendre de véritables efforts d'écoconception, et ce afin de se voir attribuer le code couleur vert clair ou foncé (note ≥ 6), ou d'éviter le code couleur rouge (note < 2)⁴⁵ et ³⁴.

L'expérience à ce sujet a mené à un certain nombre d'apprentissages au niveau de l'affichage. Dans le cadre de l'indice de durabilité, l'échelle de couleur a été décalée : il est désormais plus difficile d'atteindre l'unique code couleur vert (note ≥ 8), et plus facile de se voir attribuer un affichage rouge (note < 4 avec apparition du rouge clair puis foncé). La figure 5 montre les différences dans les codes couleur des indices de réparabilité et de durabilité.

Figure 5. Évolution du code couleur associé aux indices de réparabilité⁵ et de durabilité⁵⁷ français



La surreprésentation d'une couleur relativement aux autres est susceptible de limiter la capacité des consommateurs et consommatrices à discerner les produits les plus réparables ou durables⁴⁵. Le cas de l'indice de réparabilité français sur les téléphones intelligents l'illustre bien. Ces appareils, pourtant difficiles à réparer, se sont vu attribuer en large majorité des notes situées au-dessus de 6. Deux personnes expertes provenant à la fois du gouvernement et du milieu non gouvernemental ont expliqué que le code couleur vert y étant associé, donnait le sentiment que l'ensemble des téléphones intelligents étaient facilement réparables, ce qui n'encourageait pas à prendre une décision d'achat en se basant sur ce critère.

3.2.5 Mise en œuvre

La mise en œuvre d'un OEIDP inclut les processus de contrôle et de mise à jour, et est accompagnée de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population pour en assurer le succès.

3.2.5.1 Processus de contrôle : fiabilité et qualité de la méthode

La mise en place d'un processus de contrôle pour susciter la confiance des consommateurs et consommatrices et assurer la crédibilité de l'OEIDP a été identifiée comme un élément crucial dans la littérature^{31 et 33} et par trois personnes interrogées représentant une entreprise et des ONG. La confiance envers un OEIDP est d'autant plus élevée lorsque des organismes de contrôle indépendants sont impliqués dans ce processus^{31 et 44}. Cette idée fait consensus pour l'ensemble des personnes interrogées.

Selon le type d'OEIDP considéré, le **contrôle** peut intervenir à deux niveaux :

- 1 **Au niveau de l'outil** : par exemple, des labels de type ISO font l'objet d'un contrôle indépendant et systématique par un organisme tiers, reposant en général sur des audits documentaires et des tests, parfois également sur des visites de site^{61 et 62}. Le contrôle au niveau de l'outil s'avère par ailleurs particulièrement important dans le cas d'OEIDP reposant sur une autodéclaration : les informations sont alors directement déclarées par les fabricants, et leur véracité doit être contrôlée.
- 2 **Au niveau de son affichage** : le contrôle de l'affichage est quant à lui pertinent dans le cadre d'OEIDP obligatoires. Il s'agit essentiellement de contrôler que l'outil est bel et bien affiché sur l'ensemble des produits qu'il couvre, et qu'il permet un accès aux informations complémentaires prévues par la loi (ex. détail des critères, des notes associées aux critères ou sous-critères, etc.).



Enjeux de contrôle : le cas de l'indice de réparabilité français



Selon un ancien membre du gouvernement ayant participé au développement de l'indice, le choix de l'autodéclaration a été fait par les autorités françaises par souci de simplicité et de rapidité dans le déploiement de l'OEIDP.

Ainsi, ce sont avant tout des associations de consommateurs et consommatrices qui se sont saisies du sujet, livrant les premières analyses^{6 et 59} quant à l'intégrité des notes et à l'affichage de l'indice de réparabilité. Des notes ont été jugées erronées et surestimées à la suite du recalcul de plusieurs indices par ces associations⁶. Un manque de discrimination dans les notes a également été noté, car elles étaient concentrées autour de certaines valeurs, et rarement basses. Très récemment, deux rapports ont mis en évidence de nombreux manquements en matière d'affichage. En effet, une étude de l'UFC-Que Choisir⁵⁹ réalisée sur les 10 produits les plus vendus chez 9 différents détaillants révèle que l'indice de réparabilité n'était pas affiché dans 58 % des cas. Un second rapport de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF)⁶⁴ souligne que pour 73 % des 523 établissements contrôlés, les paramètres de calcul de l'indice n'étaient pas mis à disposition.

Le rapport de la DGCCRF⁶⁴ souligne aussi que la non-conformité de la note n'a été avérée que dans 4 % des cas pour 111 modèles vérifiés chez les fournisseurs. La DGCCRF a étudié la conformité de la note en demandant aux fabricants de lui fournir les justificatifs ayant servi au calcul de l'indice, mais elle n'a pas demandé de modifier la note affichée.

Des études^{6 et 59} mettent en évidence la nécessité d'un contrôle strict, systématique, organisé par l'État. Cette nécessité de contrôle est également soulignée par six des expert(e)s interrogé(e)s provenant d'ONG et d'entreprises qui indiquent d'ailleurs que les fabricants sont eux-mêmes favorables à un tel dispositif puisque l'indice est un vecteur de concurrence.

Au-delà du fait de plaider pour un processus de contrôle plus systématique, les experts et expertes rencontrés soulignent la nécessité de mettre en œuvre des sanctions dissuasives pour assurer le respect des obligations.

Une personne interrogée représentant une entreprise a affirmé que le processus de contrôle pourrait se fonder sur des audits et une autre provenant d'une ONG a proposé que ce processus se base sur des tests en laboratoire. Si de tels processus sont coûteux, les mécanismes mis en place dans le cadre d'OEIDP volontaires pourraient être inspirants.

En effet, plusieurs OEIDP volontaires, comme *Blue Angel*⁶⁵, incluent dans le prix de la certification une participation aux frais liés au contrôle, parfois modulée selon le chiffre d'affaires ou la taille de l'entreprise. Ce type de mécanisme pourrait être adapté et transposé par les gouvernements au cas d'un OEIDP obligatoire. La définition du processus de contrôle en amont du développement de l'OEIDP permet d'inclure d'emblée de tels mécanismes, qui contribuent à augmenter sa crédibilité.

3.2.5.2 Évolutivité de l'OEIDP

Comme le souligne une experte issue d'un organisme environnemental, l'évolution continue du marché et des technologies rend nécessaire la mise à jour des OEIDP afin qu'ils conservent leur pertinence.

La plupart des OEIDP analysés^{7, 55, 66 et 67} prévoient un réexamen systématique des critères, voire d'autres aspects de la méthode, à des intervalles variables, en général compris entre trois et six ans. À titre d'exemple, Fnac-Darty a revu sa méthodologie quelques années après son implantation pour inclure le prix des pièces détachées, initialement absent⁶⁸.

À l'échelle française, la révision systématique des principes qui sous-tendent l'indice obligatoire n'est pas prévue à ce jour, ni dans le cas de l'indice de réparabilité, ni dans celui de l'indice de durabilité^{5 et 57}.

Deux autres volets de l'évolutivité des OEIDP ont été identifiés dans la littérature : **la méthodologie d'affichage et le calcul des notes.**

En ce qui concerne l'affichage, l'UE prévoit de revoir les informations affichées sur l'étiquette, les méthodes retenues pour les tests de fiabilité et le calcul de l'indice de réparabilité, a priori aux quatre ans, avec un réexamen prévu au plus tard en septembre 2027⁵⁵.

Les deux exemples ci-dessous illustrent les mises à jour qui peuvent être faites au niveau de la notation :

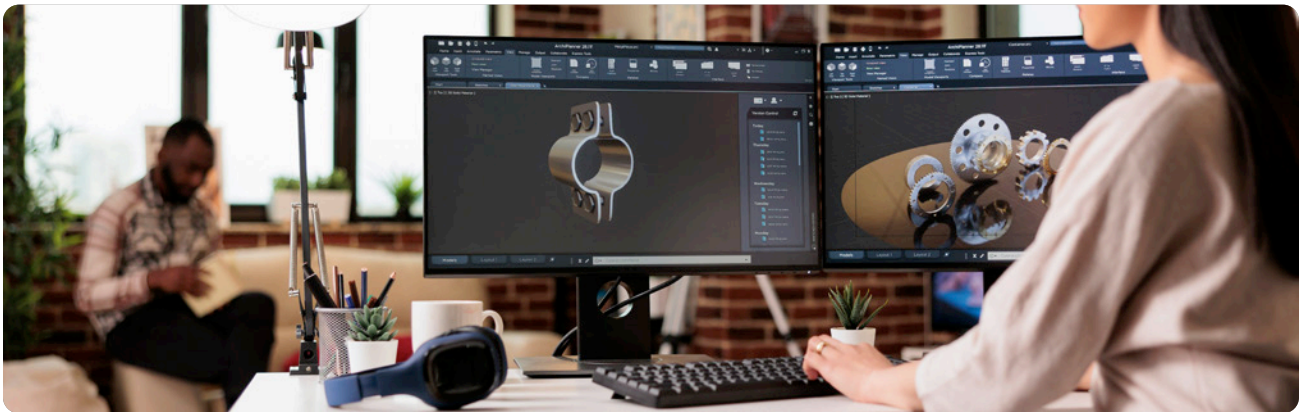
- Belong³⁵ permet aux produits qui bénéficient de son indice de revoir leur note chaque année.
- Pour l'indice de réparabilité et l'indice de durabilité, une actualisation de la note est possible si les fabricants améliorent une ou plusieurs réponses à un critère^{69 (v)} (ex. l'ajout d'un compteur d'usage pour les laveuses permet d'obtenir une meilleure note).

L'évolution des notes assignées aux produits, qu'elle soit systématique ou régulière, plutôt qu'un calcul seulement au moment de la mise sur le marché semble faire consensus au niveau des personnes expertes consultées.

(v) Selon la Loi, le prix est considéré comme étant raisonnable s'il « n'en décourage pas l'accès par le consommateur ou son mandataire. » Il est probable qu'un règlement propose des précisions à cet effet.

- ✓ Le fait de prévoir la révision d'un OEIDP en amont de sa mise en œuvre permet aux entreprises d'anticiper les changements à venir et d'adapter plus facilement leurs pratiques, notamment en matière de conception et d'écoconception.

Enfin, l'évolutivité des OEIDP peut contribuer à leur harmonisation, et ouvrir la porte à d'éventuels ajustements selon l'évolution de la réglementation des pays voisins, ou avec qui les échanges commerciaux sont importants.



3.2.5.3 Information, sensibilisation et éducation des parties prenantes

Une stratégie de communication autour de l'OEIDP est importante pour informer les parties prenantes de son existence et de son fonctionnement, afin de favoriser son appropriation. Les consommateurs et consommatrices doivent non seulement connaître l'OEIDP, mais également être capables de le lire et de le comprendre³³. C'est ce qu'a fait la France, en mettant en place des campagnes de communication sur l'indice de réparabilité, dans un premier temps auprès des distributeurs et fabricants, puis auprès du grand public dans un second temps⁷.

Une étude réalisée par HOP⁶ qui incluait des entretiens avec 27 consommateurs et consommatrices de même qu'un sondage auprès de 1 206 personnes montre que, quelques mois après l'introduction de l'indice de réparabilité, ce dernier n'était bien compris que par 15% des répondantes et répondants, 51% le comprenant plutôt bien. Cela montre la nécessité d'investir dans la communication autour de l'OEIDP, et ce, au fil du temps.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'indice de durabilité, la France a prévu le déploiement d'une plateforme en ligne, accessible publiquement, qui a vocation à recenser les indices de l'ensemble des produits. Les fabricants devront obligatoirement y saisir les notes attribuées à leurs produits, ainsi que les détails des calculs qui les sous-tendent⁶⁹. Cette mesure existait pour l'indice de réparabilité, mais n'était alors pas obligatoire⁷⁰. Le fait de rassembler les indices de l'ensemble des produits d'une même catégorie, sans exception, offrira la possibilité aux consommateurs et consommatrices de comparer l'ensemble des références sur cette base.

✓ Éco-modulation à venir en lien avec la performance en matière de réparabilité

Une éco-modulation du prix des produits en fonction de l'indice de réparabilité a également été annoncée selon trois personnes rencontrées représentant le milieu gouvernemental, une entreprise et une ONG. Dans l'arrêté gouvernemental initialement étudié, il était prévu que cette éco-modulation accorde un bonus aux produits ayant un indice de réparabilité élevé, soit supérieur à 8,2, sous la forme d'une réduction sur le prix du produit neuf au moment de l'achat^(vi). En contrepartie, les produits les moins réparables (ayant un indice de réparabilité inférieur à 6,9) verraient leur prix augmenter dans le cadre d'un malus^(vii)⁷¹.

Or, une personne experte mentionnait récemment que cette mesure est maintenant en discussion entre les éco-organismes gérant les systèmes de responsabilité élargie des producteurs visés et le ministère de la Transition Écologique. Le projet d'arrêté initialement déposé n'est donc plus d'actualité et les modalités de l'éco-modulation n'étaient pas connues au moment de la rédaction du rapport.

3.3 EFFETS ATTENDUS ET OBSERVÉS DES OEIDP

Les études sur les effets des OEIDP sont plutôt rares. La majorité des études recensées sont essentiellement prospectives. La corrélation entre les OEIDP et leurs impacts positifs est difficile à établir, aussi bien sur les comportements des consommateurs et consommatrices, que sur les pratiques des entreprises ou au niveau de l'environnement³⁹. Ce constat est encore plus vrai pour les méthodes volontaires ou propres à leurs initiateurs. De plus, l'indice de réparabilité français ne bénéficie que de peu d'expérience, ayant été appliqué à partir de 2021.

3.3.1 Comportement des consommateurs et consommatrices

Concernant les OEIDP de type labels, la littérature indique que ceux-ci semblent avoir un impact limité sur le comportement d'achat⁷². Une des raisons invoquées concerne le fait que les normes et labels volontaires nécessitent des investissements importants, dus au fait que les critères à atteindre pour obtenir le label ou la certification sont très exigeants. En conséquence, le nombre de produits certifiés tend à être limité et la pénétration de ce type d'OEIDP sur le marché est plus limitée⁷².

(vi) Réduction de 40 euros (€) pour les téléphones mobiles, ordinateurs portables, téléviseurs, lave-vaisselle et laveuses, et de 20 € pour les aspirateurs, nettoyeurs haute pression et tondeuse à gazon.

(vii) Augmentation de 20 € pour les téléphones mobiles, ordinateurs portables, téléviseurs, lave-vaisselle et laveuses, et de 10 € pour les aspirateurs, nettoyeurs haute pression et tondeuse à gazon.

Une étude expérimentale du Conseil économique et social européen³¹ présentant des affichages fictifs de durabilité à 2 917 personnes dans trois pays et une région d'Europe a démontré que l'affichage de la durée de vie influence les décisions d'achat en faveur de produits à durée de vie plus longue. Les ventes fictives moyennes des produits sur lesquels était affichée une durée de vie supérieure aux produits concurrents avaient augmenté de 13,8%. Un sondage⁹ réalisé en 2022 auprès de 15 800 personnes dans 17 pays européens a quant à lui montré que **70% des répondantes et répondants étaient prêt(e)s à payer plus cher pour un produit ayant un indice de réparabilité ou de durabilité plus élevé.**

L'indice de réparabilité français étant adopté depuis 2021, quelques études se sont spécifiquement penchées sur les effets de cet OEIDP. Trois sondages^{7, 73 et 74} différents ont été menés auprès d'échantillons variant entre 1 011 et 1 206 personnes en France en 2021 et 2022. Ceux-ci ont montré une reconnaissance très rapide de l'indice de réparabilité. La majorité des répondantes et répondants ayant mentionné le connaître, et ce, seulement quelques mois après sa mise en œuvre. Deux de ces sondages ont aussi mis en lumière les éléments suivants :

- 76%⁷³ et 90%⁷⁴ des répondantes et répondants trouvent l'indice de réparabilité utile pour choisir des produits plus durables.
- Pour 88%⁷³ et 89%⁷⁴ des personnes interrogées, l'indice de réparabilité les inciterait à choisir le produit bénéficiant du meilleur indice de réparabilité.
- 82%⁷³ et 83%⁷⁴ des personnes répondantes pourraient acheter un AEE d'une marque non envisagée initialement, si ce produit affichait un meilleur indice de réparabilité dans la catégorie concernée.
- 79 à 80% des répondantes et répondants^{73 et 74} seraient prêt(e)s à renoncer à leur marque préférée si des produits d'autres marques avaient un meilleur indice de réparabilité.

Les résultats d'une étude menée par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique en 2023³⁴ sur les ventes de deux distributeurs majeurs pour quatre catégories de produits concernés par l'indice de réparabilité (soit 4 200 produits) ont conclu à une hausse des ventes en ligne des produits plus réparables depuis l'entrée en vigueur de l'indice, surtout pour les télévisions. Cependant, cette étude dénote que la hausse de ventes de produits réparables, en ligne et en magasin, pourrait ne pas être directement et/ou uniquement attribuable à l'indice de réparabilité, mais aussi aux mesures de soutien entourant cet indice, par exemple les campagnes de sensibilisation et la mise en place d'un fonds réparation. Celles-ci pourraient avoir contribué à accroître l'intérêt des consommateurs et consommatrices pour des produits plus réparables. **Cette étude montre également que la proportion des produits vendus étant plus réparables a augmenté par rapport aux produits moins réparables et que l'indice de réparabilité moyen des produits vendus augmente avec le temps.**

3.3.2 Effets sur les pratiques des entreprises

En raison du caractère privé des pratiques des fabricants des produits concernés, il est particulièrement difficile de mesurer les effets des OEIDP sur leurs processus de fabrication.

Certain(e)s auteurs et autrices³⁹ émettent des doutes quant à l'efficacité des labels pour inciter à des changements de pratiques des entreprises. Dans certains cas, les labels seraient utilisés afin d'obtenir des avantages concurrentiels, sans générer de réels bénéfices environnementaux.

Le **score de réparabilité d'iFixit** semble avoir eu une influence auprès de certains fabricants. Un expert interrogé représentant ce groupe mentionne que l'influence du score d'iFixit sur les pratiques des entreprises a notamment été visible chez Microsoft et Apple. Ayant obtenu initialement un score de 0/10 pour un ordinateur, Microsoft a travaillé pour améliorer sa note. Apple a quant à elle développé un rapport annuel portant sur la durabilité environnementale. Un tel rapport étant inexistant avant l'arrivée du score d'iFixit, bien qu'il puisse aussi être attribuable à d'autres facteurs.

L'étude de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique³⁴ menée en 2023 sur les ventes de 4 200 produits couverts par l'indice de réparabilité montre que les produits vendus sont de plus en plus réparables. On y mentionne que cette situation peut être expliquée par le simple fait que les produits fabriqués sont plus réparables et/ou que les distributeurs sélectionnent des produits plus réparables, mais aussi par une plus grande disponibilité des pièces détachées et une plus grande information fournie aux consommateurs et consommatrices (ex. meilleur accès à des manuels de réparation). Les distributeurs interrogés dans le cadre de cette étude ont mentionné qu'il semblait y avoir une tendance à la fabrication de produits plus réparables, notamment parce que cet aspect pouvait constituer un avantage concurrentiel.

Cette tendance a été confirmée par les entretiens réalisés avec des fabricants et des professionnel(le)s de la réparation. Par exemple, une experte interrogée provenant du milieu entrepreneurial a mentionné que l'indice de réparabilité français est devenu un vecteur de concurrence entre les marques. Ainsi, les fabricants s'efforcent de gagner des points sur les indices afin d'obtenir un avantage concurrentiel. Elle a également fait mention d'exemples de pratiques d'écoconception utilisées par des fabricants afin d'obtenir plus de points pour l'**indice de durabilité**, avant même son affichage en France prévu en 2025 :



De plus en plus de fabricants intègrent des compteurs d'usage dans leurs appareils, accessibles aux consommateurs et consommatrices.



Pour certains lave-vaisselle, l'élément chauffant de la pompe de vidange et la pompe elle-même ont été dissociés.

4. Entrevues auprès des consommateurs et consommatrices

Cette section résume les résultats d'entrevues avec 25 consommateurs et consommatrices à travers le Canada, de janvier à avril 2024. La compréhension de la durabilité et son importance dans le processus d'achat d'un AEE par rapport à d'autres critères sont d'abord abordées. Ensuite, l'influence potentielle d'un indice de durabilité sur la décision d'achat est explorée, de même que les questionnements et doutes sur ce dernier.

4.1 COMPRÉHENSION ET IMPORTANCE DE LA DURABILITÉ

Selon les consommateurs et consommatrices interrogé(e)s, la durabilité d'un produit est principalement comprise comme sa durée de vie et sa qualité de fabrication. La réparabilité, l'économie d'énergie et/ou d'eau ainsi que le fait que le bien soit facile d'entretien ont aussi été nommés, mais de manière moins importante.

Afin d'évaluer quels critères étaient pris en compte lors de l'achat d'un AEE et la place de la durabilité parmi ceux-ci, il a été demandé aux personnes participantes de se remémorer l'achat passé d'un AEE ou de se projeter dans l'achat futur d'un tel appareil. Les personnes ont nommé comme principaux critères d'achat le prix, l'aspect écoénergétique et la réponse à des besoins spécifiques.

✓ La durabilité comme critère d'achat

L'ensemble des personnes participantes ont montré un intérêt pour la durabilité, à l'exception d'une seule personne pour qui cet élément perdait de l'intérêt dans le cas de l'achat d'un ordinateur. Elle est surtout appréciée pour ses avantages pratiques, financiers et écologiques. La durabilité apparaît également comme plus importante pour les électroménagers que pour les appareils électroniques.

La prise en compte de la durabilité est modulée par certains facteurs, comme le prix du produit, la présence d'une garantie, les connaissances personnelles en réparation ou le type de bien. Par exemple, plus le prix d'achat d'un appareil est élevé, plus l'aspect durable de ce dernier devient important.

Dans les régions éloignées, la durabilité apparaît encore plus importante pour éviter les bris, en raison de la difficulté d'accès aux services de réparation, voire de leur absence. La question de l'accessibilité des services de réparation avait d'ailleurs déjà été spécifiquement soulevée dans une précédente étude d'Équiterre⁷⁵ pour certains territoires éloignés au Canada, comme les communautés autochtones et villages nordiques.

4.2 INFLUENCE POTENTIELLE D'UN INDICE DE DURABILITÉ

Afin d'explorer l'influence potentielle d'un indice de durabilité sur la décision d'achat d'un AEE, les personnes participantes ont été placées en situation d'achat. Quatre modèles d'ordinateur portable ainsi que quatre modèles de laveuses leur ont été présentés, afin de voir si des différences existaient entre les processus d'achat d'un appareil électronique et électroménager. Un affichage fictif, mais réaliste, pour chacun des modèles leur a été montré. Pour chaque modèle, cet affichage contenait des informations sur la marque, le prix, les caractéristiques spécifiques du produit ainsi que l'indice de durabilité.

La figure 6 montre un des quatre affichages présentés aux personnes participantes pour chacun des deux types d'appareils.

Figure 6. Exemples d'affichages d'un ordinateur portable et d'une laveuse présentés aux personnes participantes


Logo de la marque

Ordinateur portable

1 299,99 \$

Caractéristiques

- Mémoire vive 16 GB
- Stockage 512 Go SSD
- Processeur Intel Core i5-1335L
- Écran 15,6" (1920x1080)
- Windows 11



Indice de durabilité 8,6 /10

 Livraison rapide et sans frais

Logo de la marque

Laveuse à chargement frontal


749,99 \$

Caractéristiques

- Capacité de 5,2 pi3
- Wi-Fi intégré
- 10 programmes de lavage différents
- 4 réglages de température
- Empilable



Indice de durabilité 5,2 /10

 Livraison rapide et sans frais



Pour la majorité des personnes interrogées, soit 21 sur 25, l'indice de durabilité a été remarqué lors de la mise en situation. Il a également été largement compris dès la première lecture, même par celles ne l'ayant pas aperçu au départ.

Du côté de l'ordinateur, la marque est le critère principal pour une grande majorité de personnes (18 sur 25), mais l'indice de durabilité arrive tout de même en deuxième position (4 personnes). Ce dernier a aussi été nommé comme critère secondaire par cinq personnes, tout juste derrière le prix.

Pour la laveuse, la marque, le prix et la réponse à des besoins spécifiques sont ressortis comme les trois critères principaux les plus

importants. L'indice de durabilité a tout de même été mentionné comme critère principal ou secondaire par neuf personnes interrogées.

De manière générale, l'indice de durabilité était souvent mis en relation avec le prix, afin d'évaluer le rapport qualité-prix. La valeur de l'indice agissant donc comme référent pour la « qualité ». Cela fait d'ailleurs écho à la compréhension des consommateurs et consommatrices de la durabilité évoquée précédemment.

Pour certaines personnes, l'indice constitue une source d'informations parmi d'autres ou un point de départ pour la prise de décision, soit un facteur éliminatoire pour les pires appareils, après lequel d'autres facteurs entrent en jeu (marque, prix, expériences passées, garantie, besoins spécifiques, avis d'autres consommateurs et consommatrices).

La marque était instinctivement nommée lors des mises en situation pour appuyer la décision d'achat, surtout dans le cas d'un ordinateur. Pourtant, elle n'était pas si importante lors d'un achat passé ou hypothétique, ce qui concorde également avec les résultats d'un sondage canadien mené en 2024¹⁰ où ce critère arrivait au troisième rang pour un électroménager et quatrième rang pour un ordinateur.

L'importance de la marque pour l'ordinateur notée lors des mises en situation peut notamment s'expliquer par l'attachement au système d'exploitation, car un modèle d'ordinateur de la marque Apple, soit le seul fabricant offrant le système MacOS, était présenté parmi les choix. **Un réel clivage a été constaté entre les adeptes de MacOS et Windows. Ainsi, l'influence d'un indice de durabilité chez les adeptes d'Apple et de son système d'exploitation pourrait être moindre, car ces personnes n'ont pas accès à une grande variété d'ordinateurs offrant ce système d'exploitation, contrairement aux individus préférant le système d'exploitation Windows.**

Néanmoins, lors de la mise en situation, deux personnes qui étaient initialement tentées par l'ordinateur d'Apple ont finalement opté pour un ordinateur d'une autre marque après avoir pris en considération l'indice de durabilité. Pour certaines personnes, l'indice a modifié leur perception de la marque, alors que pour d'autres, la réputation de la marque leur faisait remettre en question la valeur de l'indice. Ainsi, bien que l'attachement envers le système d'exploitation et la marque soit réel, un certain degré d'ouverture existe. **L'ensemble des personnes ayant mentionné la marque pour justifier leur choix lors de la mise en situation ont tout de même affirmé qu'elles considèreraient l'indice lors d'un achat.**

- ✓ **L'indice de durabilité a donc été rapidement intégré dans la prise de décision, mais comme un des intrants dans cette dernière, sans dépasser l'ensemble des autres critères. Également, lorsque le choix d'un modèle ne semblait pas entièrement arrêté dès le départ ou lorsque l'indice confirmait une intuition, il était plus facilement pris en compte.**

4.2.1 Doutes et incompréhensions de l'indice de durabilité

Malgré l'impression positive générale de l'indice, certaines personnes étaient méfiantes quant à l'entité responsable de ce dernier et à son indépendance. Également, **certains individus avaient des inquiétudes sur la véracité de cette information et sur la rigueur du calcul derrière l'indice.** La source de cette information a été remise en question, les personnes participantes cherchant à savoir qui avait produit ce chiffre. Une des pistes nommées pour assurer la confiance envers cet indice est d'attribuer son élaboration et son calcul à une source gouvernementale, ou du moins indépendante.



« [...] je te dirais que c'est intéressant de savoir qu'il y a un petit indice de plus, mais moi j'ai besoin d'interpréter c'est basé sur quoi. Parce que premièrement, c'est la compagnie qui affiche ça? C'est les vendeurs? Ou est-ce que c'est un organisme externe? Ça change tout. »

→ Homme âgé entre 30 et 39 ans et habitant au Yukon



« J'aimerais que ce soit supervisé par le gouvernement ou que les informations se retrouvent sur un site web gouvernemental. »

→ Femme âgée entre 30 et 39 ans et habitant à Terre-Neuve-et-Labrador

Certaines personnes ont également mal compris l'indice. Neuf personnes se sont interrogées sur ce que signifiait le chiffre. Quelques individus ont pensé qu'il s'agissait du nombre d'années de vie attendue pour l'appareil, d'autres la possibilité de détérioration sur 10 ans. Une personne a présumé qu'il s'agissait d'efficacité énergétique et quelques personnes ont cru qu'il s'agissait de résultats d'un sondage réalisé sur l'appareil.

Pour ce qui est de l'aspect visuel, cinq personnes ont mentionné que les couleurs étaient adéquates. Du côté du logo utilisé, soit un sablier, deux personnes l'ont abordé, mais avec des avis contraires: l'une le trouvait logique alors que l'autre le trouvait moins approprié.

Ces questionnements n'étaient pas partagés par l'ensemble des personnes rencontrées, mais démontrent que la manière d'afficher un tel indice est très importante et influence grandement la compréhension d'un tel outil par les consommateurs et consommatrices.

4.2.2 Besoin d'informations supplémentaires sur l'indice de durabilité

L'ensemble des personnes participantes a affirmé que des informations complémentaires sur l'indice de durabilité seraient appréciées. La présence d'informations en ligne sur les composantes de l'indice, sur le calcul et sur la source de ce dernier pourrait satisfaire ce besoin. L'idée d'un code QR accompagnant l'indice et qui mènerait vers ces informations a aussi été globalement bien reçue, mais des personnes ont affirmé préférer l'affichage de ces informations directement sur le produit en magasin ou en ligne. Malgré les avis divergents sur la manière de rendre disponibles de telles informations, un constat demeure, soit que les consommateurs et consommatrices ont besoin de davantage de détails sur l'indice pour y accorder leur confiance. Dans le cadre des entrevues, cette méfiance présente chez quelques personnes s'est généralement dissipée après que des explications aient été données sur l'indice. Il est aussi à noter que ce scepticisme ou les incompréhensions n'étaient pas partagés par l'ensemble des personnes participantes.



5. Recommandations

La prémisse de ce rapport est la recommandation de mettre en place un indice de durabilité au Canada. Les différents volets de la recherche ont permis d'affiner la compréhension du contexte international et nord-américain, des enjeux liés au développement et à la mise en œuvre d'un OEIDP ainsi que des leviers pour en assurer le succès.

- ✓ Plusieurs études et sondages discutés précédemment mettent en exergue un intérêt considérable de la population pour la durabilité des biens, qui influence davantage les comportements d'achat que la réparabilité. De plus, des données tendent à démontrer le changement de pratiques d'entreprises à la suite de l'implantation de certains OEIDP, notamment car une bonne performance devient un élément de concurrence entre les entreprises d'un même secteur.

À la lumière des informations analysées, il est recommandé que la mise en place d'un indice de durabilité soit faite selon les modalités suivantes.

Nature et portée de l'indice de durabilité

- Une échelle d'application canadienne, afin d'assurer une cohérence des pratiques d'affaires entre les marchés des différentes provinces et une application uniforme sur tout le territoire.
- Un indice obligatoire et encadré dans la législation, avec une application par catégorie de biens. Une telle approche contribuera à une meilleure confiance envers la crédibilité de l'indice et permettra à la population canadienne de prendre des décisions d'achat éclairées en comparant la performance des différents appareils d'une même catégorie.
 - Le calcul des notes pourrait également être fait par un organisme indépendant pour conférer davantage de crédibilité à l'indice de durabilité.
- Une mise en œuvre progressive par catégories d'objets, en basant la sélection sur les critères suivants : empreinte environnementale associée à la fabrication, fréquence d'utilisation, taux de remplacement, fréquence des pannes et des bris, influence du renouvellement associé à l'obsolescence psychologique et coût d'acquisition.

Développement et déploiement

- **Un processus de développement participatif**, incluant des parties prenantes représentatives de la société civile (ex. organisations environnementales et en droit de la consommation) et du secteur de la réparation.
 - Considérant les ressources mobilisées par les organisations à but non lucratif participantes, dont la mission est de défendre les intérêts de la population, une compensation financière devrait leur être attribuée.
- **Un système de notation basé sur l'approche des critères optionnels**, qui permet une meilleure différenciation entre les produits grâce à une plus grande variabilité des notes.
 - Lorsqu'un critère est associé à des obligations légales (ex. nombre d'années de disponibilités des pièces détachées), le niveau minimum de points attribués devrait y correspondre. Une autre option serait de ne pas les inclure dans la grille de calcul. Une telle pratique permettrait une meilleure différenciation entre les produits en plus d'éviter l'attribution automatique de points.
- **La détermination des critères inspirée des exemples existants**, et adaptée au contexte canadien.
 - Une attention particulière devrait être portée au critère du coût de la réparation, qui soulève certains enjeux dans les OEIDP existants.
- **La pondération des critères pourrait s'inspirer de celle de l'indice de durabilité français**, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à la grille de calcul.
 - Le prix de la réparation, incluant les pièces et la main-d'œuvre, devrait être intégré pour favoriser un meilleur accès à la réparation.

Affichage de l'OEIDP

- **L'attribution d'une note agrégée avec un code couleur standard** (de rouge à vert) pour rendre l'information plus claire.
 - Les modalités de notation (ex. de A à Z ou de 1 à 10) seraient à déterminer en se basant sur une étude menée auprès de la population canadienne, afin d'identifier les modalités d'affichage les plus efficaces et comprises.
 - La détermination des seuils pour le changement de couleur devrait tenir compte des apprentissages issus de celui de l'indice de réparabilité, afin que l'obtention d'une couleur favorable (le vert) soit conditionnelle à une distinction significative du produit quant à sa durabilité et sa réparabilité.
- **L'accessibilité à des informations complémentaires**, afin de permettre aux consommateurs et consommatrices de mieux comprendre le système de notation, les critères et la performance des produits.
 - Ces informations devraient être obligatoirement disponibles selon différentes modalités (ex. code QR, détail de la note disponible en magasin à certains endroits, etc.).

Mise en œuvre et planification en amont

- **Le financement et la régulation des mesures de contrôle indépendantes**, tant au niveau de la notation des produits que de l’affichage de l’indice.
- **Un réexamen périodique de la méthodologie**, tant au niveau des critères que du calcul des notes, tant pour assurer une prévisibilité auprès des différentes parties prenantes que pour s’harmoniser avec le contexte et la législation nord-américaine et mondiale. Celui-ci pourrait être prévu aux quatre à six ans.
- **Le développement et le déploiement d’une stratégie de sensibilisation** auprès de la population portant sur les enjeux liés à la courte durée de vie des objets et mettant en lumière les avantages et la crédibilité de l’indice de durabilité. Une telle approche inclurait différents outils comme :
 - Une plateforme recensant l’ensemble des notes obtenues pour les objets visés par l’indice s’inspirant de [la plateforme française pour l’indice de réparabilité](#).
 - Des campagnes de sensibilisation à l’intention du public.

Bien que la mise en place d’un indice de durabilité soit une solution intéressante pour favoriser une plus grande durabilité et réparabilité des biens, **un système d’étiquetage doit être combiné à d’autres mesures pour être efficace.**

En effet, pour susciter de véritables changements dans les comportements des entreprises et de la population canadienne, un OEIDP doit s’inscrire dans un ensemble de mesures plus larges et complémentaires, pour agir sur différents freins à la réparabilité et à la durabilité des biens. À ce sujet, **des mesures d’écofiscalité** sont essentielles pour encourager le recours à la réparation, qui est encore marginal au Canada, et susciter des changements de comportements au niveau des pratiques d’achat.

Références

1. Côté, Amélie, et Julie-Christine Denoncourt. « Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada. Diagnostic, enjeux et solutions ». Équiterre, 18 octobre 2022. https://cms.equiterre.org/uploads/Initiatives/150_Pour-des-objets-durables-et-r%C3%A9parables/EQT_rapport_reparationnov2023-compressed.pdf
2. Cajolet-Laganière, Hélène, Pierre Martel, Chantal-Édith Masson, Louis Mercier, Jean-Claude Boulanger, et Michel Théoret. « Label ». In Usito, 2024. <https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/label>
3. Office québécois de la langue française. « réparabilité », 2023. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26571353/reparabilite>
4. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle numérique. « Tout savoir sur l'indice de réparabilité ». <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-indice-reparabilite>
5. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. « Indice de réparabilité », 7 décembre 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/indice-reparabilite>
6. Halte à l'obsolescence programmée [HOP]. « The French repairability index: first assessment – one year after its implementation », 2022. <https://www.halteobsolescence.org/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-indice-de-reparabilite.pdf>
7. ADEME, B.; JOVER In Extenso Innovation Croissance (TINETTI M.; DEVAUZE, C.; IGHILAHIZ, M.), et A.) Fraunhofer IZM (BERWALD). « Preparatory study for the introduction of a durability index », 2021. <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4853-preparatory-study-for-the-introduction-of-a-durability-index.html>
8. Afnor EDITIONS. « NF EN 45552 », mars 2020. <https://www.boutique.afnor.org/en-gb/standard/nf-en-45552/general-method-for-the-assessment-of-the-durability-of-energyrelated-product/fa192449/85151>
9. Observatoire Cetelem, Luc Charbonnier, et C-ways. « Économie circulaire : place au consommateur entrepreneur », 2022. <https://observatoirecetelem.com/observatoire-cetelem-de-la-consommation/economie-circulaire-place-au-consommateur-entrepreneur>
10. Équiterre et RECYC-QUÉBEC. « La réparabilité et la durabilité comme critères influençant les décisions d'achat en Canada et au Québec », 2024. https://cms.equiterre.org/uploads/Fichiers/synthese_sondage_durabilite_lettre_final.pdf
11. Assemblée nationale du Québec. Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, § 2023, chap. 21 (2023). https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C21F.PDF
12. Assemblée législative de l'Ontario. « Projet de loi 187, Loi de 2024 sur le droit de réparer les produits électroniques, appareils ménagers, fauteuils roulants, véhicules automobiles et équipements agricoles lourds grand public », 2024. <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-43/session-1/projet-loi-187>
13. Assemblée législative de l'île-du-Prince-Édouard. « Bill 110, An Act to Amend the Farm Machinery Dealers and Vendors Act ». Codify Laws, 29 novembre 2023. <https://codifylaws.com/canadian-bill-and-regulation-details/bill-110-an-act-to-amend-the-farm-machinery-dealers-and-vendors-act-pe-bill>

14. Assemblée législative du Manitoba. «Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer des véhicules et d'autre matériel)», 2021. <https://web2.gov.mb.ca/bills/42-3/b241f.php>
15. Assemblée législative du Manitoba. «Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)», 2021. <https://web2.gov.mb.ca/bills/42-3/b234f.php>
16. Union of BC Municipalities. «Right to Repair Legislation », 2021. <https://www.ubcm.ca/convention-resolutions/resolutions/resolutions-database/right-repair-legislation>
17. Gouvernement du Québec. «Adopter une feuille de route gouvernementale pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec». Gouvernement du Québec, 2024. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-gouvernementale-economie-circulaire>
18. PIRG. «Right To Repair ». PIRG, 2024. <https://pirg.org/campaigns/right-to-repair/>
19. The New York State Senate. «General Business Law, Chapter 20, Article 26 Miscellaneous, Section 399-NN Sale of digital electronic equipment; diagnostic and repair information», 29 décembre 2023. <https://www.nysenate.gov/legislation/laws/GBS/399-NN>
20. Chamberlain, Elizabeth. «Breaking: Minnesota's New Right to Repair Law Will Give the Whole World Repair Manuals». iFixit, 24 mai 2023. <https://fr.ifixit.com/News/75965/minnesotas-new-right-to-repair-law-will-give-the-whole-world-repair-manuals>
21. California Legislative Information. «SB-244 Right to Repair Act. (2023-2024)», 10 décembre 2023. https://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billNavClient.xhtml?bill_id=202320240SB244
22. Oregon Legislative Information. «SB1596 Relating to a right to repair consumer electronic equipment», 2024. <https://olis.oregonlegislature.gov/liz/2024R1/Measures/Overview/SB1596>
23. The New York State Senate. «NY State Assembly Bill 2023-A8434 », 2023. <https://www.nysenate.gov/legislation/bills/2023/A8434>
24. Parlement du Canada. «C-244 Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation)», 2024. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-244>
25. Parlement du Canada. «C-294 (44-1) Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité)», 2024. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-294>
26. Bureau de la concurrence Canada. «Des changements importants visant à renforcer la Loi sur la concurrence deviennent loi». Communiqués de presse, 25 juin 2024. <https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2024/06/des-changements-importants-visant-a-renforcer-la-loi-sur-la-concurrence-deviennent-loi.html>
27. Ministère des Finances Canada. «Budget de 2024», 16 avril 2024. <https://www.budget.canada.ca/2024/img/twitter-card.jpg>
28. Gouvernement du Canada. «Document de consultation sur le droit à la réparation». Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 28 juin 2024. <https://ised-isde.canada.ca/site/ised/fr/document-consultation-droit-reparation>
29. Québec circulaire. «Stratégies de circularité». [quebeccirculaire.org](https://www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html), 2023. <https://www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html>
30. Commission européenne, Health Consumers Agriculture and Food Executive Agency Consumers, A Cerulli-Harms, L Porsch, J Suter, A Rodriguez Diaz, T Peroz, et al. «Behavioural study on consumers' engagement in the circular economy», 2018. <https://data.europa.eu/doi/10.2818/921596>.

31. Dupré, Mickaël, Mathieu Jahnich, Valeria Ramirez, Gaëlle Boulbry, et Émilie Ferreira. «Les effets de l’affichage de la durée d’utilisation des produits». Agence SIRCOME, Université de Bretagne sud, Université de Bohème sud, Comité économique et social européen (Union européenne), 2016. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/13cac894-fc83-11e5-b713-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF#>
32. Calgaro, Jean-Armand. «Concepts de robustesse et de risque dans les constructions». In Techniques de l’ingénieur, 10 août 2021. <https://www.techniques-ingenieur.fr/base-documentaire/construction-et-travaux-publics-th3/methodes-de-calcul-et-conception-42825210/concepts-de-robustesse-et-de-risque-dans-les-constructions-c6007/generalites-c6007niv10001.html>
33. Milios, Leonidas, et Carl Dalhammar. «Consumer Perceptions of Product Lifetimes and Labelling: Implications for Introducing a Durability Label». Journal of Circular Economy, 23 mars 2023, 1-15. <https://doi.org/10.55845/AHFR5526>.
34. Direction interministérielle de la transformation publique. «Évaluation d’impact de l’indice de réparabilité», octobre 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Rapport%20sur%20l%27indice%20de%20re%CC%81parabilite%CC%81.pdf>
35. Belong. «Notre indice de durabilité», 2023. <https://www.belong.fr/content/24-indice-de-durabilite>
36. Fnac-Darty. «6ème édition du Baromètre du SAV Fnac-Darty». Baromètre SAV Fnac-Darty, 2023. <https://leclaireur.fnac.com/barometre-sav/infographie2>
37. SPF Chancellerie du premier ministre. «La Belgique devient le deuxième pays européen à instaurer un indice de réparabilité [communiqué de presse]», 2 juin 2023. <https://khattabi.belgium.be/fr/cp-repairindex>.
38. Écoconso. «Un indice de durabilité belge en 2025», 22 octobre 2023. <https://www.ecoconso.be/fr/content/un-indice-de-reparabilite-belge-en-2025>
39. Meis-Harris, Julia, Celine Klemm, Stefan Kaufman, Jim Curtis, Kim Borg, et Peter Bragge. «What is the role of eco-labels for a circular economy? A rapid review of the literature». Journal of Cleaner Production 306 (15 juillet 2021): 127134. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2021.127134>
40. Douriez, Benjamin. «Sous pression européenne, la France renonce à son indice de durabilité des smartphones». Reporterre, 17 février 2024. <https://reporterre.net/Sous-pression-europeenne-la-France-renonce-a-son-indice-de-durabilite-des-smartphones>
41. Halte à l’obsolescence programmée [HOP]. «L’indice de durabilité smartphone ne verra pas le jour», 16 février 2024. <https://www.halteobsolescence.org/lindice-durabilite-smartphone/>
42. Minkov, Nikolay, Annkatrin Lehmann, Lisa Winter, et Matthias Finkbeiner. «Characterization of environmental labels beyond the criteria of ISO 14020 series». The International Journal of Life Cycle Assessment 25, no 5 (1 mai 2020): 840-55. <https://doi.org/10.1007/s11367-019-01596-9>
43. Organisation internationale de normalisation [ISO]. «ISO 14020:2022 - Déclarations environnementales et programmes pour les produits - Principes et exigences générales», 2022. <https://www.iso.org/fr/standard/79479.html>
44. Horne, Ralph E. «Limits to labels: The role of eco-labels in the assessment of product sustainability and routes to sustainable consumption». International Journal of Consumer Studies 33, no 2 (1er mars 2009): 175-82. <https://doi.org/10.1111/j.1470-6431.2009.00752.x>
45. ADEME, Anne-Charlotte Bonjean, et Odoxa. «Retour d’expérience de la mise en œuvre de l’indice de réparabilité», juin 2022. <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5654-retour-d-experience-de-la-mise-en-oeuvre-de-l-indice-de-reparabilite.html>

46. Spengler, Laura, Dirk Jepsen, Till Zimmermann, et Paula Wichmann. «Product sustainability criteria in ecolabels: a complete analysis of the Blue Angel with focus on longevity and social criteria». *The International Journal of Life Cycle Assessment* 25, no 5 (1er mai 2020): 936-46. <https://doi.org/10.1007/s11367-019-01642-6>
47. Jensen, Peter Byrial, Linda Nhu Laursen, et Louise Møller Haase. «Barriers to product longevity: A review of business, product development and user perspectives». *Journal of Cleaner Production* 313 (1 septembre 2021): 127951. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2021.127951>
48. Fachbach, Ines, Gernot Lechner, et Marc Reimann. «Drivers of the consumers' intention to use repair services, repair networks and to self-repair». *Journal of Cleaner Production* 346 (20 avril 2022). <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2022.130969>
49. Joint Research Centre, J Sanfelix, M Cordella, et F Alfieri. «Analysis and development of a scoring system for repair and upgrade of products – Final report». Publications Office, 2019. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8acbc9b6-5f59-11e9-9c52-01aa75ed71a1/language-en>
50. ADEME, Benoît Tinetti, Beatriz Berthoux, Arthur Robin, Nathan Setayesh, et Mathieu Hestin. «Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques», 2021. <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4744-fonds-reparation-de-la-filiere-equipements-electriques-et-electroniques.html>
51. Côté, Amélie, et Julie-Christine Denoncourt. «Pour un droit à la réparation robuste et accessible partout au Québec». Équiterre, 12 septembre 2023. <https://www.equiterre.org/fr/ressources/pour-un-droit-a-la-reparation-robuste-et-accessible-partout-au-quebec>
52. Le Club de la durabilité. «Rendre la réparation accessible». Le Club de la durabilité, 2023. <https://www.clubdeladurabilite.fr/wp-content/uploads/2023/09/Rendre-la-reparation-accessible.pdf>
53. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Arrêté du 5 avril 2024 relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de durabilité des équipements électriques et électroniques (2024). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049376179/>
54. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Arrêté du 5 avril 2024 relatif aux critères, aux sous critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de durabilité des téléviseurs (2024). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049376202/>
55. Commission européenne. Règlement délégué (UE) 2023/1669 de la Commission complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des smartphones et des tablettes (2023). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32023R1669>
56. Suovanen, Jeff, et Claire Miesch. «Comment iFixit calcule ses indices de réparabilité». iFixit, 25 octobre 2023. <https://fr.ifixit.com/News/84947/comment-ifixit-calcule-ses-indices-de-reparabilite>
57. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. «Indice de durabilité», 10 avril 2024. <https://www.ecologie.gouv.fr/indice-durabilite>
58. Bernard, Yohan. «Les conditions de l'efficacité des dispositifs d'étiquetage environnemental des produits de consommation : une synthèse de la littérature». Annecy, 2014. https://www.researchgate.net/publication/312475324_Les_conditions_de_l'efficacite_des_dispositifs_d'etiquetage_environnemental_des_produits_de_consommation_une_synthese_de_la_litterature
59. UFC-Que Choisir. «Indice de réparabilité : Une indispensable réforme pour le crédibiliser». UFC-Que Choisir, décembre 2021. <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-indice-de-reparabilite-le-consommateur-bien-mal-eclairer-n96968/?dl=97780%C3%A0>

60. Neves, Catarina, et Tiago Oliveira. «Drivers of consumers' change to an energy-efficient heating appliance (EEHA) in households: Evidence from five European countries». *Applied Energy* 298 (15 septembre 2021): 117165. <https://doi.org/10.1016/j.apenergy.2021.117165>.
61. Ethikis ad civis. «Comment obtenir le label LONGTIME», 2024. <https://longtimelabel.com/comment-obtenir-le-label/>
62. Nordic Ecolabelling. «Fees», 2024. <https://www.nordic-swan-ecolabel.org/how-to-apply/costs/>
63. Halte à l'obsolescence programmée [HOP]. «The French reparability index: first assessment – one year after its implementation», 2022. <https://www.halteobsolescence.org/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-indice-de-reparabilite.pdf>
64. Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes [DGCCRF]. «Bilan de TN - Indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques», 2024
65. Blue Angel. «Costs for applying for the label», 2024. <https://www.blauer-engel.de/en/certification/costs-applying-label>
66. Nordic Ecolabelling. «Criteria development process», 2024. <https://www.nordic-swan-ecolabel.org/nordic-ecolabelling/criteria-development/>
67. Organisation internationale de normalisation [ISO]. «Guidance on the Systematic Review process in ISO», 2019. <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100413.html>
68. Fnac-Darty. «Baromètre du SAV Fnac-Darty». Baromètre SAV Fnac-Darty, 2023. <https://leclaireur.fnac.com/barometre-sav>
69. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Décret n°2024-316 du 5 avril 2024 relatif à l'indice de durabilité des équipements électriques et électroniques (2024). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049375942/>
70. Spareka. «Plateforme d'information sur l'indice de réparabilité», 2024. <https://www.indicereparabilite.fr/>
71. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, et Secrétariat d'État chargé de la Mer. Projet d'arrêté fixant les modulations applicables aux contributions financières versées par les producteurs d'équipements électriques et électroniques (2023). <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-modulations-applicables-a2928.html>
72. Iraldo, Fabio, Rainer Griesshammer, et Walter Kahlenborn. «The future of ecolabels». *The International Journal of Life Cycle Assessment* 25, no 5 (1 mai 2020): 833-39. <https://doi.org/10.1007/s11367-020-01741-9>
73. Samsung. «Les Français et l'indice de réparabilité : un sondage OpinionWay pour Samsung», 18 mai 2021. <https://news.samsung.com/fr/sondage-indice-reparabilite>
74. Samsung et ADEME. «Samsung Electronics France et l'ADEME dévoilent les résultats du 2e baromètre sur « Les Français et l'indice de réparabilité » Etude menée par OpinionWay», 24 août 2021. <https://presse.ademe.fr/2021/08/samsung-electronics-france-et-lademe-devoilent-les-resultats-du-2e-barometre-sur-les-francais-et-lindice-de-reparabilite-etude-menee-par-opinionway.html>
75. Équiterre. «Annexe 3. Résumé des rencontres avec des communautés autochtones au Québec», 2022. https://cms.equiterre.org/uploads/Initiatives/150_Pour-des-objets-durables-et-r%C3%A9parables/EQT_rapport_reparation_annexe3.pdf
76. Ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des lave-vaisselle ménagers (2022). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045742695/>.

Annexe 1 - Lexique

Appareils électroménagers et électroniques (AEE): large éventail de produits dotés d'un circuit ou de composants électriques avec une alimentation électrique ou une batterie. Exemples : laveuse, ordinateur, cafetière, appareil photo, micro-ondes, etc.

Droit à la réparation : droit de faire réparer ses objets ou de les réparer soi-même, dans un court délai et à un prix raisonnable. Il exige généralement la mise en place de réglementations obligeant les fabricants à concevoir leurs produits pour qu'ils soient réparables et à rendre accessibles pendant un certain temps les manuels, schémas, pièces, logiciels et outils nécessaires à la réparation à un prix raisonnable.

Durabilité : capacité d'un bien à durer longtemps et à maintenir ses performances et sa qualité au fil du temps. Celle-ci suppose notamment que le produit soit robuste, fiable et réparable.

Durée d'usage : durée pendant laquelle le produit est utilisé, en état de marche et prêt à l'emploi.

Écoconception : stratégie de conception des produits qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels durant tout le cycle de vie du produit en cherchant à les minimiser.

Évolutivité : possibilité pour un appareil d'être mis à jour de façon logicielle ou matérielle en maintenant ou en améliorant sa performance.

Fiabilité : probabilité qu'un produit fonctionne tel que requis dans des conditions données, pendant une durée donnée, sans panne liée à une défaillance technique ou d'une usure naturelle. Il s'agit d'une notion statistique issue des tests réalisés sur des milliers de produits.

Garantie légale : protection minimale prévue dans la loi et applicable automatiquement à l'achat d'un bien. Elle permet un remboursement ou un remplacement du bien si ce dernier n'est pas de qualité, durable, sécuritaire ou conforme aux attentes créées par les représentations du vendeur. Elle protège également contre les défauts cachés.

Label : étiquette distinctive apposée sur un produit, qui en garantit la qualité, ou la conformité à des normes de fabrication.

Outil d'évaluation et d'information de la durabilité des produits : outil visant à mesurer la durabilité des produits afin d'inciter les fabricants à se tourner vers l'écoconception, et à informer les consommateurs et consommatrices afin d'éclairer leurs décisions d'achat.

Réparabilité : caractère d'un produit que l'on peut facilement réparer ou faire réparer.

Robustesse : capacité d'un bien à résister à des événements imprévus et indésirables sans subir de dommages d'ampleur excessive par rapport à l'état d'origine.

Annexe 2 - Méthodologie

1. Revue de la littérature et entrevues avec des personnes impliquées dans le développement ou la mise en œuvre d'un OEIDP

1.1 DÉTAILS DE LA MÉTHODOLOGIE

Une revue de littérature de type *scoping review* (revue de la portée) a été réalisée afin d'« examiner l'étendue, la variété et la nature des données probantes » sur le sujet de la durabilité des produits et plus spécifiquement des OEIDP, ainsi que pour « résumer les résultats d'un ensemble de connaissances hétérogènes en termes de méthodes ou de disciplines » sur ce sujet¹.

- Critères d'inclusion : articles datant des 15 dernières années, portant en priorité sur : 1) les outils d'affichage de la durabilité des produits, 2) les outils réglementaires visant à favoriser la durabilité des produits, 3) les comportements des consommateurs et consommatrices à l'égard de la durabilité et 4) les effets des OEIDP sur les pratiques des entreprises.
- Sélection de 22 études scientifiques et de 117 sources issues de la littérature grise (livres, rapports, normes, articles de médias, pages Web, etc.).

Dix entrevues semi-dirigées ont été tenues entre le 15 février et le 15 avril 2024.

Tableau 4. Profil des expertes et experts interrogé(e)s

Catégorie	Numéro	Détails de l'organisme	Personne interviewée	Expérience
Administration publique (gouvernement)	E1	Indépendant (ancien fonctionnaire d'un ministère), France	Expert indépendant	39 ans
	E7	Institution de l'Union européenne	Chargé de politiques sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique	22 ans

1 Tricco, Andrea C., Erin Lillie, Wasifa Zarin, Kelly K. O'Brien, Heather Colquhoun, Danielle Levac, David Moher, et al. «PRISMA Extension for Scoping Reviews (PRISMA-ScR): Checklist and Explanation». *Annals of Internal Medicine* 169, no 7 (2 octobre 2018) : 467-73. <https://doi.org/10.7326/M18-0850>.

Catégorie	Numéro	Détails de l'organisme	Personne interviewée	Expérience
Organisme non gouvernemental (environnement et droit de la consommation)	E2	Association de consommateurs et environnementale, France	Responsable du plaidoyer et des affaires publiques	5 ans
Organisme non gouvernemental (droit de la consommation)	E3	Association états-unienne militant pour le droit à la réparation	Directrice générale	47 ans
	E5	Association européenne de consommateurs	Coordinatrice de projets en éco-conception et consommation responsable	4 ans
	E10	Association de consommateurs québécoise	Cheffe d'équipe tests produits	18 ans
Organisme non gouvernemental (environnement)	E4	Organisme canadien d'accompagnement des entreprises vers des processus circulaires	Directrice générale	23 ans
Entreprise de fabrication et/ou de réparation	E6	Entreprise états-unienne liée à la réparation	Cofondateur et président-directeur général	23 ans
	E8	<i>Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) offrant la location de produits, France</i>	Cofondateur	13 ans
	E9	Syndicat français de fabricants d'électroménagers	Directrice économie circulaire et énergie	12 ans

1.2 LIMITES

- Compte tenu de l'actualité du sujet en Europe, la revue de littérature comprend davantage d'études européennes que d'études canadiennes ou nord-américaines. Des différences de contexte économique, culturel, social et réglementaire peuvent avoir une incidence sur certaines des analyses réalisées.
- Les OEIDP obligatoires, notamment l'indice de durabilité français et l'étiquette européenne, demeurent encore relativement nouveaux dans le paysage réglementaire international et sont en constante évolution.
- Les informations contenues dans cette analyse sont les dernières publiquement accessibles en date de mai 2024. Certaines sont susceptibles de faire l'objet de modifications, en particulier dans le cas de l'indice de durabilité français et de l'étiquette européenne.
- Dans le cadre des entrevues avec les personnes expertes, un nombre limité de parties prenantes a pu être interrogé. Il est donc plausible que certains éléments soient moins détaillés que d'autres, en fonction des intérêts et des connaissances des personnes rencontrées. Les personnes ont été recrutées parmi les contacts de l'équipe de recherche, en se basant sur leur expertise en lien avec le sujet et avec un souci d'obtenir une diversité d'organisations et de profils.

2. Entrevue auprès des consommateurs et consommatrices

1.1 DÉTAILS DE LA MÉTHODOLOGIE

25 entrevues individuelles semi-dirigées réalisées en visioconférence ont été tenues de janvier à avril 2024.

- Sélection de personnes participantes faite pour favoriser la diversification des témoignages et la variété de types de perspectives possibles. L'échantillon a été composé en recrutant d'abord des personnes parmi des groupes Facebook d'intérêt divers de chacune des provinces et territoires, seuls quelques-uns d'entre eux étaient en lien avec la vente ou la réparation d'AEE ou visaient des intérêts environnementaux. Ensuite, la technique « boule de neige », qui consiste à demander aux participantes et participants recruté(e)s de suggérer des personnes à contacter par contacts interposés, a été mobilisée. Cela a été combiné à un échantillonnage plus systématique qui implique l'identification et la sélection d'individus aux trajectoires complexes, des membres de groupes d'intérêt et des personnes-ressources incontournables. Enfin, les données ont été diversifiées en intégrant des personnes qui ne sont pas intéressées ou qui peuvent avoir des idées et des opinions très divergentes sur le sujet, et ce, jusqu'à une saturation des données.
- Utilisation d'un guide d'entretien révisé par différentes parties prenantes à la recherche.

- Le guide d'entretien a été formulé en se basant sur les freins et leviers identifiés dans la revue de la littérature ainsi que sur les thématiques et sujets pour lesquels un manque d'information a été identifié.
 - Les entretiens se sont déroulés en trois temps : identification des critères d'achat d'une laveuse ou d'un ordinateur de manière hypothétique, mise en situation pour tester les critères d'achat et questions sur l'intérêt envers la durabilité et l'indice de durabilité.
- Enregistrement des entretiens en format audionumérique pour faciliter la prise de notes, transcription et analyse des données.

Tableau 5. Profil des consommateurs et consommatrices interrogé(e)s

Caractéristiques sociodémographiques	Catégories	Répartition (%)
Genre	Femmes	52
	Hommes	44
	Personnes non-binaires	4
Langue de l'entretien	Français	52
	Anglais	48
Éducation	Secondaire	20
	Professionnel	4
	Collégial	8
	Universitaire (1er cycle)	44
	Universitaire (2e cycle)	24
Identification comme minorité	Personnes ne s'identifiant pas comme faisant partie d'une minorité	80
	Personnes s'identifiant comme faisant partie d'une minorité	20

Caractéristiques sociodémographiques	Catégories	Répartition (%)
Revenus	0 \$ à 24 999 \$	28
	25 000 à 49 999 \$	36
	50 000 à 74 999 \$	24
	75 000 à 99 999 \$	8
	100 000 à 124 999 \$	4
Province ou territoire de résidence	Maritimes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard)	40
	Ouest (Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique)	12
	Québec	24
	Terre-Neuve-Labrador	8
	Territoires (Yukon, Territoire-du-Nord-Ouest, Nunavut)	16
Âge	20-29	12
	30-39	40
	40-49	24
	50-59	8
	60-69	0
	70-79	8
	80-89	4
	Pas de réponse	1

2.2 LIMITES

- Échantillon non probabiliste et non représentatif de la population.
- Potentiel biais de désirabilité sociale de la part des personnes interrogées en faveur de la durabilité en raison de la divulgation de l'objet de l'étude lors du recrutement.
- Confusion remarquée entre les achats passés ou hypothétiques et la mise en situation avec l'indice de durabilité.

Annexe 3 - OEIDP Analysés

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Volontaire	Allemagne	Blue Angel	Ministère fédéral de l'Environnement	Pouvoirs publics	1978	105 produits et 9 services (ex. appareils pour la maison, produits pour la construction et le chauffage, services, emballages, papier, AEE)
Volontaire	Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède	Nordic Swan Ecolabel	Conseil nordique des ministres	Pouvoirs publics	1989	Produits et services très variés (ex. nettoyage à sec, rénovation)
Volontaire	Monde	TCO Certified	TCO Development	Organisation non gouvernementale	1992	Produits informatiques: écrans, ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents, projecteurs, casques, équipements de réseau, serveurs et matériel de stockage de données

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Volontaire	UE	Écolabel européen	UE	Pouvoirs publics	1992	Produits d'entretien, de revêtement, d'habillement, de jardinage, d'hygiène, cosmétiques et de soin aux animaux, lubrifiants, papiers, AEE, peintures, lieux de villégiature (ex. hôtels, campings)
Volontaire	Monde	ISO 14024:2018 Labels et déclarations environnementaux - Délivrance du label environnemental de type I - Principes et procédures	Organisation internationale de normalisation (ISO)	Organisme de normalisation	1999	Grande variété de catégories de produits
Volontaire	Monde	ISO 14021:2016 Marquage et déclarations environnementaux - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II)	Organisation internationale de normalisation (ISO)	Organisme de normalisation	1999	Grande variété de catégories de produits

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Volontaire	Monde	EPEAT	Green Electronics Council	Organisation non gouvernementale	2006	Produits informatiques, équipement d'imagerie, téléphones mobiles, serveurs, télévisions
Volontaire	Autriche	Norme ONR 192102:2014 Marque de qualité pour les appareils électriques et électroniques durables et faciles à réparer	Austrian Standards International	Organisme de normalisation	2006	AEE
Volontaire	UE	Système de notation pour des produits plus durables et réparables	Bureau Environnemental Européen	Organisation non gouvernementale	2015	AEE, meubles et textiles
Volontaire	France	Référentiel chapeau sur l'affichage de durée de vie des produits	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et Laboratoire national de métrologie et d'essais	Pouvoirs publics	2016	Grande variété de catégories de produits Ébauche de référentiel sectoriel sur les valises

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Volontaire	Monde	Label Longtime	Ethikis	Société coopérative de production	2018	Tout produit composé de pièces et délivrant une fonction, sauf les automobiles (ex.AEE, matériel de loisirs et jeux, équipements de la maison et du jardin, produits de soin et bien-être)
Volontaire	Plusieurs pays européens	Norme NF EN 45552 Méthode générale pour l'évaluation de la durabilité des produits liés à l'énergie	Comité européen de normalisation (CEN) et Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC)	Organisme de normalisation	2020	Produits liés à l'énergie : tout bien ayant un impact sur la consommation d'énergie durant son utilisation
Volontaire	Monde	ITU-T L.1023 Méthode d'évaluation d'un score de circularité	Union internationale des télécommunications	Pouvoirs publics	2020	Produits et services des technologies de l'information et de la communication

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Volontaire	Allemagne	Marque de qualité sur l'obsolescence HTV-Life	HTV	Organisme de recherche et de tests	Non connue	AEE
Propre aux initiateurs	Monde	Score de réparabilité	iFixit	Entreprise de réparation	2003	AEE
Propre aux initiateurs	France	Indice de durabilité	Belong	Entreprise privée	2012	Plusieurs électroménagers
Propre aux initiateurs	UE	Indice de durabilité des méthodes REAPro et Pro-EnDurAncE	Centre commun de recherche de l'UE	Organisme de recherche et/ou de tests	2012	Produits liés à l'énergie : tout bien ayant un impact sur la consommation d'énergie durant son utilisation
Propre aux initiateurs	Non connue	Indicateur de réparabilité	Technische Universiteit (TU Delft)	Organisme de recherche et/ou de tests	2016	Produits électroniques
Propre aux initiateurs	UE	Test de durabilité pour lave-linge du Centre commun de recherche de l'UE	Centre commun de recherche de l'UE	Organisme de recherche et/ou de tests	2017	Laveuse

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Propre aux initiateurs	France	Notation Produits Durables	Halte à l'obsolescence programmée et Comment Réparer.com	Organisation non gouvernementale	2018	AEE, transport et textile
Propre aux initiateurs	France	Score de durabilité	Fnac-Darty	Entreprise privée	2020	AEE
Propre aux initiateurs	France	Le Choix durable	Fnac-Darty	Entreprise privée	2018	AEE, incluant des appareils pour la maison (ex. radiateur, couverture chauffante, machine à coudre) et de soin (ex. sèche-cheveux, brosse à dents et rasoir électriques)
Propre aux initiateurs	France	Indice de durabilité	Décathlon	Entreprise privée	2019	Produits textiles et chaussures, plusieurs AEE
Propre aux initiateurs	Québec	Cote de réparabilité	Protégez-Vous	Organisation non gouvernementale	2020	Petits et gros électroménagers
Obligatoire	France	Indice de réparabilité	Ministère de la Transition écologique et ADEME	Pouvoirs publics	2021	Laveuses, ordinateurs portables, téléphones intelligents, télévisions et tondeuses à gazon, lave-vaisselle, aspirateurs, nettoyeurs haute-pression

Nature	Portée	Nom de l'OEIDP	Initiateur	Type d'acteur	Année de création	Produits
Obligatoire	France	Indice de durabilité	Ministère de la Transition écologique et ADEME	Pouvoirs publics	2024	Téléviseurs et laveuses
Obligatoire	UE	Étiquetage européen, en lien avec les travaux sur l'écoconception	Commission européenne	Pouvoirs publics	2023	Téléphones intelligents et tablettes
Obligatoire	Belgique	Indice de réparabilité	Ministère de l'Environnement	Pouvoirs publics	2023	Laveuses, lave-vaisselle, aspirateurs, téléviseurs, ordinateurs portables



L'INFORMATION COMME FACTEUR CLÉ POUR LA MISE EN MARCHÉ ET LA CONSOMMATION DE BIENS DURABLES ET RÉPARABLES

22 OCTOBRE 2024

Les bureaux d'Équiterre sont situés sur les territoires autochtones non cédés par voie de traité que nous appelons de nos jours Montréal et Québec, là où différents peuples autochtones ont interagi les uns avec les autres. Nous reconnaissons que les Premiers Peuples protègent leurs territoires depuis des temps immémoriaux et utilisent leurs savoirs traditionnels pour garder les terres et les eaux. Nous sommes reconnaissantes et reconnaissants de vivre sur ce territoire et tenons à poursuivre nos efforts pour le protéger. En tant qu'organisation préoccupée par la justice environnementale et sociale, Équiterre respecte les importants liens entre le passé, le présent et l'avenir. Nous prenons acte du chemin qu'il reste à parcourir pour mettre en œuvre notre mission, tout en bâtissant des relations avec les Premiers Peuples dans l'humilité, la bienveillance et le dialogue.